

Enedis & Les particuliers

F.

Consommateurs
et fournisseurs
d'électricité

P.

Producteurs
d'électricité

CATALOGUE DES PRESTATIONS

Enedis & Les particuliers

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par Enedis aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé.

Enedis se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr (version du 1^{er} août 2021, référencée sous le n° : Enedis-NOI-CF_15E)

- Les fiches descriptives des prestations figurant dans ce catalogue sont propriété d'Enedis.
Chaque destinataire reconnaît que l'usage qu'il pourrait faire de ce document, ainsi que les conséquences en résultant pour lui ou tout autre tiers utilisateur, ne sauraient engager la responsabilité d'Enedis à quelque titre que ce soit.

SOMMAIRE GÉNÉRAL DES PRESTATIONS PROPOSÉES

▼ *Sommaire interactif - Cliquez sur la désignation de la prestation pour un accès direct*

PRÉAMBULE - ACCÈS AUX PRESTATIONS	4
STRUCTURE DES FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS PROPOSÉES	6



Consommateurs et fournisseurs d'électricité

MISE EN SERVICE - RÉILIATION	18
PRESTATIONS LIÉES À UNE MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE	22
INTERVENTION POUR IMPAYÉ OU MANQUEMENT CONTRACTUEL	29
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ	32
VÉRIFICATION D'APPAREILS	40
PRESTATIONS LIÉES À LA QUALITÉ DE FOURNITURE	58
RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT	43
AUTRES PRESTATIONS	51



Producteurs d'électricité

MISE EN SERVICE - RÉILIATION	72
INTERVENTION SUR POINT D'INJECTION	76
INTERVENTION POUR IMPAYÉ OU MANQUEMENT CONTRACTUEL	79
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ	80
VÉRIFICATION D'APPAREILS	83
INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	85
PRESTATIONS LIÉES À LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION	95
RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT	87
AUTRES PRESTATIONS	90

PRÉAMBULE

Le catalogue constitue l'offre d'Enedis en matière de prestations aux fournisseurs, tiers autorisés et aux clients finals particuliers, pour leur consommation d'électricité (F) et pour leur production d'électricité (P).

→ ACCÈS AUX PRESTATIONS

Enedis garantit la fourniture des prestations dans des conditions transparentes et non-discriminatoires, et notamment sans distinction entre les consommateurs n'ayant pas fait l'usage de la faculté prévue à l'article L 331-1 du Code de l'énergie et ceux ayant fait usage de cette faculté.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final pour sa consommation ou sa production d'électricité lorsqu'il dispose d'un contrat direct d'accès au réseau de distribution, par le fournisseur pour le compte du client final lorsque ce dernier dispose d'un contrat unique, ou par tout autre tiers autorisé. Dans certains cas, identifiés dans les fiches correspondantes, la prestation peut être demandée directement par un client final pour sa consommation ou sa production d'électricité ne disposant pas de contrat direct d'accès au réseau de distribution.

Par ailleurs, certaines prestations peuvent être engagées à l'initiative d'Enedis dans le cadre de ses missions.

→ RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES

Trois catégories de prestations sont proposées dans ce catalogue.

Deux catégories de prestations relèvent de la compétence exclusive d'Enedis sur le réseau public de distribution dont il a la responsabilité :

- les prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public Enedis (CATÉGORIE 1),
- les prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à Enedis (CATÉGORIE 3).

Une catégorie autorise Enedis ainsi que d'autres acteurs compétents à réaliser ces prestations :

- les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel (CATÉGORIE 2).

Ces prestations sont renvoyées en fin de catalogue dans la section consommateur ou producteur qui les concerne.

À ces trois catégories s'ajoute une dimension temporaire pour les prestations proposées à titre expérimental avant qu'elles ne soient catégorisées, tel que défini dans la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 1^{er} juillet 2021.

Pour les prestations de la troisième catégorie, le présent catalogue renvoie explicitement au barème mentionné et s'applique lorsque :

- le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la collectivité en charge de l'urbanisme est postérieur au 1^{er} janvier 2009 dans les cas où une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager) est nécessaire pour le demandeur de raccordement,
- la demande de raccordement adressée à Enedis est postérieure au 1^{er} janvier 2009 dans les cas où une demande d'autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire.

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

La réalisation de la prestation F200B «Intervention pour impayés ou manquement contractuel et rétablissement» s'inscrit notamment dans le cadre du respect par les fournisseurs de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles et le décret n° 2016-555 du 6 mai 2016 modifiant le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas

d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Les prestations sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le demandeur et qui leur sont relatives (contrat direct d'accès au réseau de distribution, contrat GRD-F ou contrat unique).

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec ces dispositions réglementaires et clauses contractuelles. En dehors des cas où Enedis est directement à l'initiative de la réalisation d'une prestation, Enedis ne pourra en aucun cas être tenue responsable du fait de sa réalisation.

En application de l'article L 322-8 du Code de l'énergie, si une prestation nécessite le changement de l'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur du réseau, Enedis fournit et installe conformément à l'article du Code de l'énergie précité l'ensemble des équipements du nouveau dispositif de comptage, lequel fera partie de la concession de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs, certaines demandes font l'objet d'une facturation de frais (décrits dans les tableaux des frais).

→ RÉALISATION DES PRESTATIONS

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) et heures ouvrées. Les heures ouvrées au titre de la mise en œuvre des prestations sont définies sur les plages 8h-12h et 13h-17h. À titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, certaines prestations peuvent être programmées en dehors des jours et heures

ouvrés (des majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés, indiquées dans le tableau de synthèse des prix, sont alors applicables).

Les délais standards de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations correspondent à des délais moyens de réalisation constatés actuellement exprimés en jours ouvrés. Enedis ne peut ainsi notamment pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Sauf précision particulière, lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client final, du fournisseur, du producteur ou du tiers autorisé (y compris en cas d'opposition physique), un frais de déplacement vain est appliqué. Une option express, accessible en

fonction des disponibilités des équipes locales, est proposée pour certaines prestations.

Le prix de la prestation est alors majoré du frais d'intervention express.

En cas d'annulation tardive ou de report tardif d'une demande de prestation, c'est-à-dire moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée, un frais de dédit est facturé.

→ PRINCIPE DE DÉFINITION DES PRIX DES PRESTATIONS

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès.

Pour les prestations et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, des niveaux de prix

ont été fixés par la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 1^{er} juillet 2021, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis.

Ces niveaux de prix sont revus chaque année.

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- de *coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,*
- de *prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.*

Linky

Linky est la nouvelle génération de compteur électrique développé par Enedis pour les clients particuliers, professionnels et collectivités dont les points de connexion sont raccordés en BT ≤ 36 kVA.

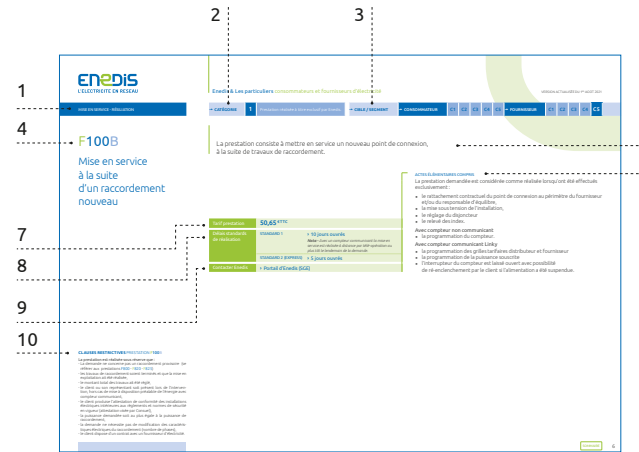
Lorsqu'il est posé sur le dispositif de comptage du client, le compteur Linky est temporairement « non communicant ». Il est alors considéré comme un compteur classique (électronique ou électromécanique) jusqu'à ce qu'il soit déclaré « communicant » par Enedis. Les modalités de réalisation des prestations et leurs facturations sont identiques à celles des compteurs classiques.

Dès lors que le compteur Linky est « communicant », il peut être télé opéré à distance. Les prestations de modification contractuelle, de mise en service dans la journée et de rétablissement peuvent être réalisées à distance et ainsi bénéficier d'une tarification avantageuse.

L'ouverture aux services est l'étape cible qui permet l'accès aux nouvelles prestations de données quotidiennes, de courbes de charge et de calendrier fournisseur. Le client peut en être informé par mail en s'abonnant à une notification sur le site internet www.enedis.fr.

En cas d'échec de télé opération (Linky communicant), l'intervention sur site est réalisée suivant les modalités de facturation à la commande de prestation.

STRUCTURE DES FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS



Rappel des points de connexion en soutirage

Consommateurs et fournisseurs d'électricité

C1	Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.
C2	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.
C3	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.
C4	Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.
C5	Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

Producteurs d'électricité

P1	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.
P2	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.
P3	Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.
P4	Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.

1 - Titre de la famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : prestations de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité.

2 - Catégories

Cette rubrique précise la catégorie à laquelle appartient la prestation réalisée :

- **CATÉGORIE 1 :**
Prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public de distribution Enedis,
- **CATÉGORIE 2 :**
Prestations réalisées dans un contexte concurrentiel,
- **CATÉGORIE 3 :**
Prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

3 - Cible / Segments

Cette rubrique indique si la prestation s'adresse à un client final, un fournisseur, un producteur ou un tiers autorisé (autre que tiers autorisé par le client final, le fournisseur, ou le producteur), ainsi que le segment d'appartenance du point de connexion concerné.

4 - Numéro et titre de la fiche

Au sein de la famille d'appartenance, indique la prestation proposée par Enedis ainsi que le N° de la fiche correspondante.

5 - Description

Cette rubrique définit la prestation.

6 - Actes élémentaires compris

Cette rubrique présente l'ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation.

7 - Tarif de la prestation

Les prix sont affichés toutes taxes comprises TTC (la TVA est facturée au taux en vigueur au jour de la facturation). Ils sont indiqués pour une prestation réalisée en jours et heures ouvrés. Pour les prestations pouvant être réalisées hors jours et heures ouvrés, les prix correspondants figurent dans le tableau de synthèse des prix. Cette rubrique énonce par ailleurs les éventuelles règles particulières (cas de non facturation par exemple).

8 - Délai de réalisation

Cette rubrique énonce le délai moyen constaté actuellement exprimé en jours ouvrés, ainsi que, le cas échéant, le délai correspondant à la version express.

9 - Contacter Enedis

Le champ indique par quel moyen le consommateur, le fournisseur, le producteur ou le tiers autorisé peut demander la prestation.

10 - Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.

Consommateurs et fournisseurs d'électricité

F.

SOMMAIRE DES PRESTATIONS PROPOSÉES

F.

▼ *Sommaire interactif - Cliquez sur la désignation de la prestation pour un accès direct*

Désignation	N° Fiche	Page
SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES EN FONCTION DES SEGMENTS CLIENTS		10
SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR		12
FRAIS ANNEXES		16

MISE EN SERVICE - RÉSILIATION

→ Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	F100B	18
→ Mise en service sur raccordement existant	F120B	19
→ Changement de fournisseur	F130	20
→ Résiliation sans suppression du raccordement	F140B	21

PRESTATIONS LIÉES À UNE MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE

→ Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F180	22
→ Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F185	28

INTERVENTION POUR IMPAYÉ OU MANQUEMENT CONTRACTUEL

→ Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F200B	30
--	-------	----

TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ

→ Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F300C	33
→ Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F305	34
→ Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	F320	35
→ Relevé spécial	F360	36
→ Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	F365	37
→ Transmission de l'historique de courbe de charge	F380	38
→ Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F385B	39

F.

VÉRIFICATION D'APPAREILS

→ Vérification des protections	F401	57
→ Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	F410	40
→ Vérification sur le dispositif de comptage	F420C	41
→ Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F440	42
→ Séparation de réseaux	F460B	43

PRESTATIONS LIÉES À LA QUALITÉ DE FOURNITURE

→ Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F610	58
→ Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F620	59
→ Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F630	61

RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT

→ Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	F800	44
→ Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours	F820	45
→ Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis	F825	46
→ Raccordement	F840	47
→ Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F860	48
→ Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F870	49
→ Suppression de raccordement	F880	50

AUTRES PRESTATIONS

→ Enquête	F920	51
→ Intervention de courte durée	F940B	52
→ Protections de chantier	F960	53
→ Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F1000	54
→ Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]	F1020	55

SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES EN FONCTION DES SEGMENTS CLIENTS

C1	Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.	C2	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.	C3	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.	C4	Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.	C5	Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.							
FAMILLE D'APPARTENANCE		INTITULÉ DE PRESTATION				N° FICHE	SEGMENT CONSOMMATEUR					SEGMENT FOURNISSEUR				
MISE EN SERVICE - RÉSILIATION		→ Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau				F100B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Mise en service sur raccordement existant				F120B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Changement de fournisseur				F130	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Résiliation sans suppression du raccordement				F140B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
PRESTATIONS LIÉES À UNE MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE		→ Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]				F180	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]				F185	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
INTERVENTION POUR IMPAYÉ OU MANQUEMENT CONTRACTUEL		→ Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement				F200B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ		→ Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge				F300C	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes				F305	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel				F320	PROPRIÉTAIRES OU GESTIONNAIRES D'IMMEUBLES, TIERS AUTORISÉS									
		→ Relevé spécial				F360	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur				F365	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Transmission de l'historique de courbe de charge				F380	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes				F385B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
VÉRIFICATION D'APPAREILS		→ Vérification des protections				F401	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
		→ Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé				F410	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5

SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES EN FONCTION DES SEGMENTS CLIENTS

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT CONSOMMATEUR					SEGMENT FOURNISSEUR				
	→ Vérification sur le dispositif de comptage	F420C	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F440	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Séparation de réseaux	F460B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
PRESTATIONS LIÉES À LA QUALITÉ DE FOURNITURE	→ Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F610	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F620	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F630	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT	→ Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	F800	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours	F820	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis	F825	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Raccordement	F840	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F860	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F870	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Suppression de raccordement	F880	+ TIERS AUTORISÉ PROPRIÉTAIRE DE L'INSTALLATION + TIERS AUTORISÉ									
AUTRES PRESTATIONS	→ Enquête	F920	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Intervention de courte durée	F940B	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Protections de chantier	F960	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F1000	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5
	→ Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]	F1020	C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5

SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR

Les prix appliqués sont ceux publiés à la date de la réception de la demande par Enedis. Un point de connexion en BT ≤ 36kVA bénéficie d'une même grille de facturation pour les prestations qu'il soit en contrat unique ou en contrat d'accès direct au réseau de distribution d'électricité. *Exemple, un contrat C1 BT ≤ 36kVA paiera sa mise en service (F100A) au même prix qu'un C5 (F100B) soit 50,65 € TTC à partir du 1^{er} août 2021.*

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIFS EN EUROS TTC	
			HEURES OUVRÉES	HORS HEURES OUVRÉES
MISE EN SERVICE - RÉSILIATION	→ Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	F100B	50,65	87,18
	→ Mise en service sur raccordement existant	F120B	14,18	50,44
	→ Changement de fournisseur	F130	NF Prestation non facturée	
	→ Résiliation sans suppression du raccordement	F140B	NF Prestation non facturée	17,35
PRESTATIONS LIÉES À UNE MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE	→ Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F180		
	OPTION 1 - Modification de puissance seule			
	• CAS 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)		38,18	65,72
	• CAS 2 - Avec changement du disjoncteur		56,83	97,81
	• CAS 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur		56,83	97,81
	• CAS 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur		68,74	118,31
	• CAS 5 - Avec passage de monophasé à triphasé		160,50	276,20
	• CAS 6 - Avec passage de triphasé à monophasé		160,50	276,20
	• CAS 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky		3,76	
	• CAS 8 - Avec étude technique		Sur devis	
	OPTION 2 - Modification de formule tarifaire seule			
	• CAS 1 - Passage de simple en double tarif avec changement de compteur		56,83	97,81
	• CAS 2 - Passage de double en simple tarif avec changement de compteur		56,83	97,81
	• CAS 3 - Avec passage de monophasé à triphasé		160,50	276,20
	• CAS 4 - Avec passage de triphasé à monophasé		160,50	276,20
	• CAS 5 - Sans intervention	NF Prestation non facturée		
	• CAS 6 - Avec programmation du compteur sur site		38,18	65,72
	• CAS 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky	NF Prestation non facturée		
	• CAS 8 - Avec relevé d'index (changement de formule tarifaire d'acheminement sans impact sur la grille tarifaire)	NF Prestation non facturée		
	OPTION 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire			
	• CAS 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)		38,18	65,72
	• CAS 2 - Avec changement du disjoncteur		56,83	97,81
	• CAS 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur		56,83	97,81

SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIFS EN EUROS TTC	
			HEURES OUVRÉES	HORS HEURES OUVRÉES
	- CAS 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur - CAS 5 - Avec programmation du compteur à distance Linky - CAS 6 - Avec passage monophasé à triphasé - CAS 7 - Avec passage de triphasé à monophasé - CAS 8 - Avec étude technique		68,74	118,31
			3,76	
			160,50	276,20
			160,50	276,20
			Sur devis	
	→ Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]	F185		
	OPTION 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur électronique		31,98	55,06
	OPTION 2 - Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur		80,59	138,68
	OPTION 3 - Mise en place d'un système de télé-report des index		Sur devis	
	OPTION 4 - Remplacement du compteur par un compteur Linky		NF Prestation non facturée	
INTERVENTION POUR IMPAYÉ OU MANQUEMENT CONTRACTUEL	→ Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	F200B		
	Prestation de réduction de puissance			
	OPTION 1 - Réduction de puissance		53,93	164,75
	OPTION 2 - Restauration de la puissance réduite		NF Prestation non facturée	
	Prestation de suspension de l'alimentation			
	OPTION 1 - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels)		53,93	164,75
	OPTION 2 - Coupure ferme		53,93	164,75
	Prestation de rétablissement		NF Prestation non facturée	132,66
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ	→ Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	F300C		
	OPTION 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge		NF Prestation non facturée	
	OPTION 2 - Collecte de la courbe de charge		NF Prestation non facturée	
	→ Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F305	NF Prestation non facturée	
	→ Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	F320	NF Prestation non facturée	
	→ Relevé spécial	F360	31,98	55,06
	→ Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	F365		
	OPTION 1 - Sans déplacement		28,80	
	OPTION 2 - Avec déplacement		68,87	

SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIFS EN EUROS TTC HEURES OUVRÉES	HORS HEURES OUVRÉES
	→ Transmission de l'historique de courbe de charge	F380	NF Prestation non facturée	
	→ Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	F385B		
	OPTION 1 - Transmission des historiques de consommation		NF Prestation non facturée	
	OPTION 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes		NF Prestation non facturée	
VÉRIFICATION D'APPAREILS	→ Vérification des protections	F401		
	OPTION 1 - Réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	OPTION 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes		393,71	596,47
	OPTION 3 - Réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	→ Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	F410	407,39	676,49
	→ Vérification sur le dispositif de comptage	F420C		
	OPTION 1 - Vérification métrologique du compteur		344,68	550,08
	OPTION 2 - Vérification visuelle du compteur		38,18	65,72
	→ Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	F440		
	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage			
	• CAS 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)		NF Prestation non facturée	
	• CAS 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)		NF Prestation non facturée	
	→ Séparation de réseaux	F460B	223,32	377,74
PRESTATIONS LIÉES À LA QUALITÉ DE FOURNITURE	→ Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	F610	443,74	664,60
	→ Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	F620	1 816,34	2 720,81
	→ Analyse de la qualité d'alimentation électrique	F630		
	OPTION 1 - Analyse des perturbations d'alimentation		NF Prestation non facturée	
	OPTION 2 - Analyse des interruptions d'alimentation		NF Prestation non facturée	
RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT	→ Raccordement provisoire pour une durée > à 28 jours	F800	Suivant barème	Sur devis
	→ Raccordement provisoire pour une durée ≤ à 28 jours	F820	Suivant barème	Sur devis

SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIFS EN EUROS TTC	
			HEURES OUVRÉES	HORS HEURES OUVRÉES
	→ Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis	F825	Suivant barème	Sur devis
	→ Raccordement	F840	Suivant barème	Sur devis
	→ Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	F860	Suivant barème	Sur devis
	→ Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	F870	Sur devis	Sur devis
	→ Suppression de raccordement	F880	Sur devis	Sur devis
AUTRES PRESTATIONS	→ Enquête	F920	31,98	55,06
	→ Intervention de courte durée	F940 B	31,98	55,06
	→ Protections de chantier	F960		
	• CAS 1 - Isolation du réseau nu Basse Tension par pose de matériels isolants			
	- Partie fixe		352,20	1 056,65
	- Partie variable mensuelle par portée		11,04	11,04
	• CAS 2 - Autres méthodes de protection du chantier		Sur devis	Sur devis
	→ Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'informations	F1000	Sur devis	
	→ Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]	F1020		
	OPTION 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant (avec déplacement sur site)		132,66	132,66
	OPTION 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky		53,08	

FRAIS ANNEXES

DÉSIGNATION	PRESTATIONS CONCERNÉES	DESCRIPTION	TARIF HEURES OUVRÉES (TVA 20%)	TARIF HORS HEURES OUVRÉES (TVA 20%)
→ Intervention express	- Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau. - Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours. - Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis. - Mise en service sur raccordement existant. - Relevé spécial. - Modification de puissance souscrite ou de formule tarifaire d'acheminement.	Tout rendez-vous demandé en version express.	38,35 € TTC Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation	
→ Dédit	Toutes interventions quelle que soit la prestation.	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours.	18,23 € TTC La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée.	
→ Déplacement Vain	Toutes interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière.	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé (sauf cas de force majeure).	31,98 € TTC La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée.	55,06 € TTC La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée.
→ Duplicata de document type 1		Frais applicables suite à l'envoi d'un document interne de moins de 12 mois.	15,40 € TTC	
→ Forfait agent assermenté *		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage.	473,27 € TTC	

* N'inclut pas le remplacement des matériels détériorés, facturé par ailleurs.

F.

FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS

→ CATÉGORIE

1

Prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public de distribution Enedis

→ CATÉGORIE

3

Prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à mettre en service un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement.

Tarif prestation	50,65 € TTC
Délais standards de réalisation	STANDARD 1 → 10 jours ouvrés <i>Nota - Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de la demande.</i> STANDARD 2 (EXPRESS) → 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	→ Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur et/ou du responsable d'équilibre,
- la mise sous tension de l'installation,
- le réglage du disjoncteur
- le relevé des index.

Avec compteur non communicant

- la programmation du compteur.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur
- la programmation de la puissance souscrite
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de ré-enclenchement par le client si l'alimentation a été suspendue.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F100B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- La demande ne concerne pas un raccordement provisoire (se référer aux prestations F800 - F820 - F825)
- les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation ait été réalisée,
- le montant total des travaux ait été réglé,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention, hors cas de mise à disposition préalable de l'énergie avec compteur communicant,
- le client produise l'attestation de conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur (attestation visée par Consuel),
- la puissance demandée soit au plus égale à la puissance de raccordement,
- la demande ne nécessite pas de modification des caractéristiques électriques du raccordement (nombre de phases),
- le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F120B

Mise en service sur raccordement existant

La prestation consiste à mettre en service un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.

Tarif prestation	14,18 € TTC
Délais maximum de réalisation	STANDARD 1 › 5 jours ouvrés <i>Nota - Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain, hors intervention sur site nécessaire (exemple réglage disjoncteur).</i> STANDARD 2 (EXPRESS) › 2 jours ouvrés (uniquement pour les points de connexion équipés d'un compteur non communicant dont l'alimentation est suspendue ou réduite). Pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant dont l'alimentation est suspendue ou réduite, et en cas d'échec de télé opération, le traitement de la prestation a lieu à la date souhaitée ou le jour ouvré suivant si la date demandée est un samedi, dimanche ou jour férié. <i>Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.</i>
Contacteur Enedis	STANDARD 1 › Portail d'Enedis (SGE) STANDARD 2 (EXPRESS) › Portail d'Enedis (SGE) + Appel ligne Affaires urgentes

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de mise en service,

Avec compteur non communicant

lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite :

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- la vérification de la présence des scellés sur le dispositif de comptage,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur,

Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client si l'alimentation a été suspendue.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F120B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la demande ne concerne pas un raccordement provisoire (se référer aux prestations F800 - F820 - F825).
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire ou suite à un échec de télé-opération lorsque le dispositif de comptage est inaccessible.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à détacher le point de connexion du périmètre du fournisseur titulaire pour le rattacher au périmètre du nouveau fournisseur.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur. <i>Nota - Avec un compteur communicant le changement de fournisseur est réalisé à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain, hors intervention sur site nécessaire (exemple réglage disjoncteur).</i> <i>Nota - Enedis ne peut être tenue pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.</i>
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur,
- la transmission de l'index de changement de fournisseur.

Avec compteur non communicant

- la prise en compte d'un index auto-relevé cohérent transmis par le client ou le calcul d'un index estimé.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- le relevé des index.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F130

La prestation est réalisée sous réserve que des travaux d'adaptation du dispositif de comptage ou du réseau ne soient pas nécessaires pour assurer leur compatibilité avec le tarif d'acheminement.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à sortir le point de connexion du périmètre du fournisseur.

Cette fiche comprend 2 options : **OPTION 1** - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client, **OPTION 2** - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative.

OPTION 1 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client

Tarif prestation	NF Prestation non facturée Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif de la prestation de mise en service sur installation existante : Prestation F120B.
Délai standard de réalisation	➤ 5 jours ouvrés Nota - Avec un compteur communicant la prestation est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt à la fin de la journée demandée.
Contacter Enedis	➤ Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de résiliation.

Avec compteur non communicant :

- la suspension de l'alimentation si nécessaire,
- le relevé le cas échéant.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur à un cadran,
- pour les points de connexion résidentiels, le réglage de la puissance à 1 kVA avec possibilité de ré-enclenchement par le client pendant quatre semaines.

OPTION 2 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative

Résiliation d'un point de connexion alimenté ou suspendu.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	➤ La prestation est réalisée au plus tôt à J+15 jours calendaires si la demande est formulée le jour J.
Contacter Enedis	➤ Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de résiliation.

Avec compteur non communicant

- la suspension de l'alimentation si nécessaire,
- le relevé le cas échéant.

Avec compteur communicant Linky

- la programmation de deux grilles tarifaires « neutres » distributeur et fournisseur à un cadran,
- le réglage de la puissance à 3 kVA pendant 7 jours calendaires, avant suspension de l'alimentation.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F140B

Un raccordement provisoire n'est pas concerné par cette prestation (la résiliation est effectuée directement dans le cadre des prestations F800 ou F820).

OPTION 2

La prestation de résiliation à l'initiative du fournisseur n'est pas réalisée si le client présente au technicien d'Enedis l'un des documents suivants :

- l'un des documents relevant du décret « impayés » n° 2008-780 du 13 août 2008,
- ou une attestation de situation de surendettement.

La charge de vérifier la conformité de la réalisation de la prestation avec la réglementation en vigueur incombe au fournisseur.

Nota - Dans le cas où l'alimentation a déjà été suspendue, la prestation est réalisée sans déplacement.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F180

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

La prestation consiste à modifier la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite demandée ne dépasse pas la puissance de raccordement. Pour une modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (augmentation de la puissance souscrite au-delà de la puissance de raccordement et/ou le passage de monophasé à triphasé et inversement), les travaux pourront faire l'objet d'un devis adressé au client.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en plusieurs cas de réalisation en fonction de la configuration technique du point de connexion :

OPTION 1 - Modification de puissance seule, **OPTION 2** - Modification de formule tarifaire seule, **OPTION 3** - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire.

Avec un compteur communicant Linky, les options 2 et 3 peuvent également comprendre l'activation et la modification du calendrier fournisseur.

Le passage de monophasé à triphasé et inversement, sans modification contractuelle, est réalisé par une prestation raccordement **F860**.

OPTION 1 - Modification de puissance seule

• CAS 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)

Tarif prestation	38,18 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'OPTION 1 • CAS 7),
- le relevé des index.

• CAS 2 - Avec changement du disjoncteur

Tarif prestation	56,83 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'OPTION 1 • CAS 7),
- le relevé des index.

• CAS 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur

Tarif prestation	56,83 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

F180 - Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

• CAS 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur

Tarif prestation	68,74 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

• CAS 5 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarif prestation	160,50 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'OPTION 1 • CAS 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

• CAS 6 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarif prestation	160,50 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'OPTION 1 • CAS 7),
- le changement de panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

• CAS 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarif prestation	3,76 € TTC	
Délai standard de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	› 1 jour ou à date souhaitée
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la puissance souscrite,
- la transmission des index.

F180 - Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

• CAS 8 - Avec étude technique

Tarif prestation	Sur devis <i>Nota - Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.</i>
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client.

OPTION 2 - Modification de formule tarifaire seule

• CAS 1 - Passage de simple en double tarif avec changement de compteur

Tarif prestation	56,83 € TTC
Délais standards de réalisation	STANDARD 1 › 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS) › 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- la pose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

• CAS 2 - Passage de double en simple tarif avec changement de compteur

Tarif prestation	56,83 € TTC
Délais standards de réalisation	STANDARD 1 › 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS) › 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement de compteur,
- la programmation du compteur si nécessaire,
- la dépose d'un relais ou d'une horloge,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

• CAS 3 - Avec passage de monophasé à triphasé

Se reporter au • CAS 5 de l'OPTION 1

• CAS 4 - Avec passage de triphasé à monophasé

Se reporter au • CAS 6 de l'OPTION 1

• CAS 5 - Sans intervention

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délais standards de réalisation	STANDARD 1 › 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS) › 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la modification de la formule tarifaire souscrite.

F180 - Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

• CAS 6 - Avec programmation du compteur sur site

Tarif prestation	38,18 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la programmation du compteur,
- le relevé des index.

• CAS 7 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarif prestation	NF Prestation non facturée La non facturation s'applique, même si la télé-opération échoue et qu'un déplacement est nécessaire.	
Délai standard de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	› 1 jour ou à date souhaitée
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation des grilles tarifaires distributeur et/ou fournisseur,
- la transmission des index.

• CAS 8 - Avec relevé d'index Linky

(modification de FTA sans impact sur la grille tarifaire)

Tarif prestation	NF Prestation non facturée	
Délai standard de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	› 1 jour ou à date souhaitée
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la modification de la formule tarifaire souscrite,
- la transmission des index.

OPTION 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire

• CAS 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)

Tarif prestation	38,18 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués :

- le réglage du disjoncteur si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky
> voir actes élémentaires de l'OPTION 3 • CAS 5),
- le relevé des index.

F180 - Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

• CAS 2 - Avec changement du disjoncteur

Tarif prestation	56,83 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués :

- le réglage du disjoncteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'OPTION 3 • CAS 5),
- le relevé des index.

• CAS 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur

Tarif prestation	56,83 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués :

- le réglage du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la pose ou la dépose d'un relais ou d'une horloge si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'OPTION 3 • CAS 5),
- le relevé des index.

• CAS 4 - Avec changement de disjoncteur et de compteur

Tarif prestation	68,74 € TTC	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués :

- le réglage du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématique avec Linky > voir actes élémentaires de l'OPTION 3 • CAS 5),
- le relevé des index.

• CAS 5 - Avec programmation du compteur à distance Linky

Tarif prestation	3,76 € TTC	
Délai standard de réalisation	Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération	› 1 jour ou à date souhaitée
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la programmation de la puissance souscrite,
- la modification de la formule tarifaire souscrite et la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur si nécessaire,
- la transmission des index.

• CAS 6 - Avec passage de monophasé à triphasé

Se reporter au • CAS 5 de l'OPTION 1

• CAS 7 - Avec passage de triphasé à monophasé

Se reporter au • CAS 6 de l'OPTION 1

F180 - Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

• CAS 8 - Avec étude technique

Tarif prestation	Sur devis <i>Nota - Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.</i>
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F180

La formule tarifaire d'acheminement est choisie pour une durée d'1 an et ne peut être modifiée qu'à l'issue de cette période. La prestation est réalisée sous réserve de la compatibilité de la demande avec la configuration du point de connexion.

Les **OPTIONS 1 • CAS 5 et 6, 2 • CAS 3 et 4, et 3 • CAS 6 et 7** sont réalisées sous réserve que :

- un rendez-vous téléphonique ait eu lieu avant l'intervention,
- les caractéristiques électriques du raccordement soient compatibles.

L'**OPTION 2 • Cas 5** est réalisée sous réserve que la modification de formule tarifaire ne nécessite pas d'intervention sur le dispositif de comptage.

Dans le cadre d'une modification de puissance (**OPTIONS 1 et 3**), si celle-ci est à la baisse, les actes élémentaires liés à la modification ne sont pas facturés, lorsqu'elle ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage.

L'**OPTION 1 et l'OPTION 3 • CAS 1 à 7** sont non facturées si la date de la 1^{ère} installation du compteur Linky a été réalisée depuis moins d'un an.

Dans le cadre d'une modification de formule tarifaire (**OPTIONS 2 et 3**), lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage, la prestation n'est pas facturée si elle est réalisée lors d'une mise en service sur un dispositif de comptage programmé sur un Tarif Réglementé de Vente en extinction.

L'augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite est facturée au tarif spécial de 49,90 €^{HT} pour l'**OPTION 1 • Cas 1 et 7** et pour l'**OPTION 3 • Cas 1 et 5**.

Les échecs de télé-opération sont traités dans un délai standard de 5 jours ouvrés.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F185

Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

La prestation consiste en la modification du dispositif de comptage, les modifications demandées étant sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite.

Cette fiche comprend plusieurs options déclinées en fonction de la configuration technique du point de connexion :
OPTION 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur, **OPTION 2** - Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur, **OPTION 3** - Mise en place d'un système de télé-report des index, **OPTION 4** - Remplacement du compteur par un compteur Linky.

OPTION 1 - Activation de la sortie télé-information du compteur

Tarif prestation	31,98 € TTC Prestation non facturée pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky.
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

Avec compteur non communicant

- l'activation de la sortie télé-information du compteur.

Avec compteur communicant Linky

- la modification par télé-opération du mode «historique» en «standard» ou inversement.

Nota - La sortie TIC d'un compteur Linky est activée par défaut, sur le mode dit «historique».

OPTION 2 - Remplacement du compteur par un compteur électronique avec activation de la télé-information du compteur

Tarif prestation	80,59 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés <i>Nota</i> - Ce délai ne s'applique pas dans les cas de demandes groupées.
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose du compteur en place,
- la pose d'un compteur électronique avec sortie télé-information activée,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

OPTION 3 - Mise en place d'un système de télé-report des index

Tarif prestation	Sur devis
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

- sur devis

F185 - Modification du dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite [BT ≤ 36 kVA]

OPTION 4 - Remplacement du compteur par un compteur Linky

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dépose du compteur en place,
- la pose d'un compteur Linky,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau).

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F185

L'OPTION 1 est réalisée sous réserve que la sortie télé-information existe sur le compteur en place, soit accessible et ne soit pas condamnée.

L'OPTION 4 est réalisée à la demande du client ou de son fournisseur sous réserve que le point de connexion soit situé dans une zone où le déploiement en masse est terminé.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F200B

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

À la demande du fournisseur, Enedis intervient lors d'un déplacement unique pour réaliser la prestation demandée. Il appartient au fournisseur de vérifier que la demande respecte l'ensemble des textes réglementaires.

Cette fiche comprend : la **prestation de réduction de puissance**, avec les options suivantes : **OPTION 1** - Réduction de puissance, **OPTION 2** - Restauration de la puissance réduite, la **prestation de suspension de l'alimentation**, avec les options suivantes : **OPTION 1** - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels), **OPTION 2** - Coupure ferme, la **prestation de rétablissement**.

Pour les prestations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation (option coupure conditionnelle), la collecte d'un règlement par chèque ou la présentation d'une preuve de paiement sont systématiquement acceptées. Le fournisseur précise systématiquement le montant à collecter et communique au préalable à Enedis l'adresse à laquelle les chèques de règlement (les autres modes de règlement ne sont pas acceptés) doivent être envoyés (maximum une adresse par région d'Enedis).

Prestation de réduction de puissance

OPTION 1 - Réduction de puissance

• Avec compteur non communicant

La réduction de puissance est réservée pour les points de connexion résidentiels.

La prestation consiste à réduire la puissance maximale de soutirage à 3000 W pour les points de connexion dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 6 kVA (2000 W pour les points de connexion dont la puissance souscrite est égale à 3 kVA) par ordre de priorité :

- 1 - Via le réglage du disjoncteur,
- 2 - Via la pose d'un mini-interrupteur en cas d'impossibilité de réglage du disjoncteur.

Nota - Si le fournisseur a pris un rendez-vous, et que le client est absent, la prestation correspond à un déplacement vain (le relevé des index est effectué si le compteur est accessible). La prestation est réalisée si la configuration technique le permet et/ou s'il n'y a pas d'opposition ou de menace physique du client.

• Avec compteur communicant Linky

La réduction de puissance est possible pour les points de connexion résidentiels et professionnels.

La prestation consiste à réduire la puissance maximale de soutirage à la valeur demandée par le fournisseur. Cette réduction est possible au pas de 1 kVA par télé-opération.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la réduction de la puissance,
- le relevé d'index le cas échéant,
- *si un chèque est collecté* › Transfert au fournisseur (hors point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky).

OPTION 2 - Restauration de la puissance réduite

La prestation consiste à rétablir l'alimentation à la puissance réduite en cas de rupture du mini interrupteur.

Nota - Avec compteur communicant, la restauration à puissance réduite est limitée au cas exceptionnel où le distributeur aurait été obligé de réduire la puissance par la pose d'un réducteur de puissance et que ce dispositif doit être remplacé.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la restauration de la puissance réduite,
- le relevé d'index le cas échéant,
- *si un chèque est collecté* › Transfert au fournisseur (exceptionnellement pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky dont la puissance aurait été limitée par la pose d'un réducteur de puissance).

F200B - Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

Prestation de suspension de l'alimentation

OPTION 1 - Coupure conditionnelle (réservée aux points de connexion résidentiels)

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique du point de connexion, la puissance étant réduite à 1000 W en l'absence du client, en dehors des situations suivantes (en sus des restrictions présentées dans les clauses restrictives) :

- le client remet un chèque du montant indiqué par le fournisseur ou présente des éléments attestant du règlement de la somme due,
- le client présente des éléments attestant d'une aide accordée par le Fonds Solidarité Logement (entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, éléments datant de moins de 12 mois ; hors de cette période, éléments datant de moins de 30 jours),
- le client présente des éléments attestant d'une demande d'aide au Fonds Solidarité Logement datant de moins de 2 mois,
- le client présente des éléments attestant d'une situation de surendettement.

Nota - Avec compteur communicant la suspension de l'alimentation ou la réduction de puissance est précédée systématiquement d'un déplacement sur site. Elle est réalisée à distance par télé-opération entre 8h00 et 12h00 deux jours après le déplacement sur site.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1 - En présence du client

1-1 - En cas de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :

- le maintien ou le rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite,
- le relevé d'index.
- si un chèque est collecté > Transfert au fournisseur.

1-2 - En l'absence de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description ci-contre :

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :

- la suspension de l'alimentation du site,
- le relevé d'index.

- Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation :

- le maintien de la puissance du site,
- le relevé d'index.

2 - En l'absence du client

- Si la configuration technique permet la réduction de puissance à 1000 W :

- la réduction de la puissance du site à 1000 W,
- le relevé d'index (si compteur accessible).

- Si la configuration technique ne permet pas la réduction de puissance à 1000 W :

- le maintien de la puissance du site,
- le relevé d'index (si compteur accessible).

OPTION 2 - Coupure ferme

La prestation consiste en la suspension de l'alimentation électrique du point de connexion que le client soit présent ou non.

Nota - Avec compteur communicant la suspension de l'alimentation est précédée systématiquement d'un déplacement sur site pour les points de connexion résidentiels. Elle est réalisée à distance par télé-opération entre 8h00 et 12h00 deux jours après le déplacement sur site.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

1 - En présence du client

1-1 - En cas de remise de chèque ou de présentation d'une preuve de paiement :

- le maintien ou le rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite,
- le relevé d'index.
- si un chèque est collecté > Transfert au fournisseur.

1|2 - En l'absence de remise de chèque ou de présentation d'une preuve de paiement :

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :

- la suspension de l'alimentation du site,
- le relevé d'index.

Nota - En cas d'impossibilité technique de suspendre l'alimentation, la prestation demandée est considérée comme non réalisée et n'est pas facturée.

2 | En l'absence du client

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation :

- la suspension de l'alimentation du site,
- le relevé d'index.

Nota - En cas d'impossibilité technique de suspendre l'alimentation, la prestation demandée est considérée comme non réalisée et n'est pas facturée.

F200B - Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

Prestation de rétablissement

La prestation demandée consiste à rétablir l'alimentation à la puissance contractuelle d'un point de connexion ayant fait l'objet au préalable d'une prestation de réduction de puissance ou de suspension de l'alimentation.

Nota - Avec compteur communicant la prestation est réalisée à distance par télé-opération dans la journée. Dans ce cas, si l'alimentation est suspendue, l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de ré-enclenchement par le client.

Dans le cas particulier, d'un point de connexion dont l'alimentation est suspendue au coupe-circuit individuel, le rétablissement nécessite un déplacement sur site.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'alimentation du point de connexion et/ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage de connexion,
- le relevé et la transmission index de rétablissement.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F200B

Prestations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation :

La charge de la vérification de la conformité de la réalisation de la prestation avec la réglementation en vigueur incombe au fournisseur. Cependant, la prestation n'est pas exécutée si le client présente au technicien d'Enedis en charge de l'intervention l'un des documents suivants :

- Attestation Chèque Energie, valide entre le 1^{er} novembre et le 31 mars,
- Attestation d'aide accordée par le Fonds Solidarité-Logement (FSL) : Entre le 1^{er} novembre et le 31 mars > attestation datant de moins de 12 mois / Hors de cette période > attestation datant de moins de 30 jours,
- Attestation d'aide demandée au Fonds Solidarité-Logement (FSL) datant de moins de 2 mois,
- Attestation de situation de surendettement.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du fournisseur ou du client, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

Prestation de réduction de puissance - Option restauration et prestation de rétablissement :

La prestation est réalisée sous réserve que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention.

Pour les points de connexion en triphasé équipés de compteurs non communicants, la réduction de puissance est réalisée, lorsque cela est possible, via le réglage au minimum admissible par le disjoncteur.

Pour les points de connexion en triphasé équipés de compteurs communicants Linky, la réduction de puissance est à minima fixée à 3000 W.

Tarif prestation	Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	Pour un point de connexion donné, la première intervention pour impayé est facturée : 53,93 € TTC* * Ce montant comprend également deux interventions pour impayé entre cette première intervention et le rétablissement. Au-delà de deux interventions pour impayé entre la première intervention et le rétablissement, chaque intervention est facturée 53,93 € TTC
	Prestation de rétablissement	Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif des prestations de réduction de puissance ou de suspension de l'alimentation.
Délais standards de réalisation	Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	➤ 10 jours ouvrés Nota - Si une équipe doit effectuer, dans le cadre d'une coupure ferme, un second déplacement avec des moyens particuliers pour des raisons techniques, le délai standard est alors de 10 jours ouvrés + 10 jours ouvrés = 20 jours ouvrés.
	Prestation de rétablissement ou de réduction de puissance (option restauration)	➤ Pour un point de connexion équipé d'un compteur non communicant, si la demande est transmise avant 15 heures, la prestation est réalisée le jour même, sinon elle est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré. ➤ Pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant, la prestation est réalisée à distance par télé-opération le jour même. Si la demande est transmise après 15 heures et en cas d'échec de télé-opération la prestation est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré.
Contacter Enedis	Prestation de réduction de puissance (option réduction) et de suspension de l'alimentation	➤ Portail d'Enedis (SGE) «F200B - Interventions pour impayé [C5]»
	Prestation de réduction de puissance (option restauration de la puissance)	➤ avec compteur non communicant : Ligne Affaires Urgentes puis Portail d'Enedis (SGE) «F200b - Interventions pour impayé [C5]» ➤ avec compteur communicant : Portail d'Enedis (SGE) «F200b - Interventions pour impayé [C5]»
	Pour les annulations de réduction de puissance et de suspension de l'alimentation	➤ Portail d'Enedis (SGE) (fiche de synthèse de l'affaire et lien «Annuler») si demande d'annulation > 2 jours ouvrés ou avec compteur communicant jusqu'à 17h la veille. ➤ Ligne Affaires Urgentes si demande d'annulation ≤ 2 jours ouvrés avec compteur non communicant.
	Prestation de rétablissement	➤ avec compteur non communicant : Ligne Affaires Urgentes ➤ avec compteur communicant : Portail d'Enedis (SGE) «F200B - Interventions pour impayé [C5]»

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à la transmission récurrente ou l'activation de la collecte de la courbe de caharge.

Cette prestation comprend deux options : **OPTION 1** - Transmission récurrente de la courbe de charge,
OPTION 2 - Collecte de la courbe de charge.

OPTION 1 - Transmission récurrente de la courbe de charge

La prestation consiste à collecter la courbe de charge pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur.
Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30mn.
La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.
La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 12 mois maximum.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 3 jours ouvrés
Contacteur Enedis	FOURNISSEUR › Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur le cas échéant,
- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente..

OPTION 2 - Collecte de la courbe de charge

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de charge au pas 30 mn pour un point de connexion actif.
La collecte est activée pour une durée de 12 mois maximum.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 3 jours ouvrés
Contacteur Enedis	CONSOMMATEUR › Espace personnel particulier d'Enedis, e-mail, courrier.
	FOURNISSEUR, TIERS › Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de charge sur le compteur

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F300C

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur Linky communicant dans la nouvelle chaîne SI,
- le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du consommateur pour la collecte et la transmission récurrente de sa courbe de charge.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F305

Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

La prestation consiste à transmettre au demandeur les index quotidiens et puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, pour un point de connexion actif.

La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.

La transmission récurrente est activée pour une durée de 12 mois maximum.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 3 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F305

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur Linky communicant dans la nouvelle chaîne SI.
- le demandeur garantisse disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées
- le demandeur soit le fournisseur titulaire du contrat au moment de la demande.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	PROPRIÉTAIRE OU GESTIONNAIRE D'IMMEUBLES, TIERS AUTORISÉS
-------------	---	--	-------------------	---

La prestation consiste à fournir des agrégats de données de consommation à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai maximum de réalisation	› 1 mois à partir de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de la demande.
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail : dataconsoelec@enedis.fr

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la vérification de la recevabilité de la demande,
- l'identification des PDL (points de livraison) associés à la demande,
- l'agrégat annuel des consommations des PDL identifiés,
- la transmission du nombre de points de mesure,
- la transmission de la somme des consommations d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel (adresse ou regroupement d'adresses), en respectant un seuil minimal conforme aux règles de protection des données en vigueur, et sur une période disponible de 3 ans au maximum à compter de la date de la demande.

F320

Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F320

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur ait transmis les éléments nécessaires selon le format demandé (formulaire dûment rempli, fourniture des justificatifs demandés et fichier Excel normé des adresses) ;
- le demandeur certifie le bien-fondé de sa demande de données agrégées et la véracité des informations communiquées ;
- le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-15 du code de l'énergie, à tenir à disposition d'Enedis ou de l'autorité administrative l'ensemble des justificatifs liés à la demande ;
- le demandeur s'engage, conformément à l'article D. 341-17 du code de l'énergie, à ne pas chercher à reconstituer les données individuelles de comptage des personnes physiques ou morales concernées par les consommations agrégées à la maille immeuble, sauf autorisation expresse de chaque occupant.

Si le nombre de PDL identifiés, avec une consommation non nulle, est inférieur ou égal à 10 pour un agrégat donné, l'agrégat de consommation ne sera pas communiqué (donnée à caractère personnel)

Le mode opératoire est décrit dans la note référencée Enedis-OPE-CF_09E disponible sur le site Enedis.fr.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarif prestation	31,98 € TTC La prestation n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur d'Enedis lors du relevé cyclique est avérée.	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- la transmission des données de comptage au demandeur.

F360

Relevé spécial

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F365

Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur

Cette prestation consiste à permettre au fournisseur de contester un index dans un délai standard de 3 mois* après sa publication, dans les cas suivants : index de mise en service, index de résiliation, index de changement de fournisseur.

Cette prestation comprend deux options : **OPTION 1** - Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement, **OPTION 2** - Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement.

La prestation n'est pas facturée si :

- l'anomalie avérée concerne un index relevé par le distributeur,
- l'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé diffère de plus de 4000 kWh pour les clients résidentiels et de plus de 8000 kWh pour les clients professionnels, dans le cas d'une contestation de l'index de changement de fournisseur.

* Dans le cas de clients avec une offre fournisseur à paiement mensuel, ce délai est porté à 12 mois si aucune évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage n'a eu lieu (modification de la puissance, par exemple). Si une évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage a eu lieu dans ces 12 derniers mois, ce délai est borné à la date de cette intervention technique.

OPTION 1 - Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement

Le fournisseur peut joindre un index auto-relevé daté à l'appui de sa demande de prestation. Le distributeur peut accepter, après analyse, cet index auto-relevé sans se déplacer.

Si le fournisseur transmet des éléments probants et factuels, tels qu'un état des lieux ou un relevé contradictoire, à l'appui de sa demande, le distributeur peut corriger l'index sans se déplacer, la prestation n'étant pas facturée.

Tarif prestation	28,80 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- la correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée.

OPTION 2 - Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement

Le distributeur se déplace pour relever un index mis en cause et procède à la correction si l'analyse met en évidence une anomalie.

Tarif prestation	68,87 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé d'index,
- l'analyse des consommations du point de connexion,
- la correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F365

Cette prestation n'est pas ouverte pour un point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky ; les cas de contestation d'index restent exceptionnels et doivent être formulés par une réclamation.

OPTION 2 - la prestation est réalisée sous réserve qu'elle comprenne un déplacement unique du distributeur.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à transmettre l'historique de courbe de charge disponible pour un ou plusieurs points de connexion actifs.

La courbe de charge transmise contient des données brutes ou corrigées par le SI Enedis, au choix du demandeur.

La demande porte sur une période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Les courbes de charge transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30 mn.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique de la courbe de charge.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée	
Délais standards de réalisation	› Quelques minutes via le portail d'Enedis › 10 jours ouvrés pour les autres canaux	
Contacter Enedis	CONSOMMATEUR	› Espace personnel particulier d'Enedis, e-mail, courrier.
	FOURNISSEUR	› Portail d'Enedis (SGE)
	TIERS	› E-mail, courrier.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F380

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur télé-accessible (ou Linky communicant pour le C5) dans le SI, Enedis,
- la collecte de la courbe de charge ait été activée,
- le demandeur garantisse disposer du consentement du ou des consommateurs actuellement en service pour la transmission des données demandées.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

Cette prestation comprend deux options : **OPTION 1** - Transmission des historiques de consommations, **OPTION 2** - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

OPTION 1 - Transmission des historiques de consommations

La prestation consiste à fournir l'historique des consommations mensuelles disponibles d'un ou plusieurs points de connexion actifs sur une période de 24 mois maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique des consommations.

OPTION 2 - Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes

La prestation consiste à fournir au demandeur l'historique des index quotidiens et des puissances maximales quotidiennes disponibles, en données brutes issues du compteur, sur un point de connexion actif.

La demande porte sur une période rétroactive de 36 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure. Cette option est disponible exclusivement pour les points de connexion équipés d'un compteur LINKY communicant dans la nouvelle chaîne SI.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délais standards de réalisation	› Quelques minutes via le portail d'Enedis › 10 jours ouvrés pour les autres canaux
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la mise à disposition de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F385B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantit disposer d'une autorisation du consommateur pour la transmission des données demandées,
- La demande concerne l'historique de consommations ou d'index/puissances du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection de découplage des installations électriques d'un client (prestation **F401 - OPTION 2**) par un prestataire agréé.

L'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif prestation	407,39 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

F410

Intervention
pour permettre
la vérification
des protections
de découplage par
un prestataire agréé

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F420C

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à effectuer une vérification sur le dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 options : **OPTION 1** - Vérification métrologique du compteur, **OPTION 2** - Vérification visuelle du compteur.

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

OPTION 1 - Vérification métrologique du compteur

La prestation consiste à effectuer une vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarif prestation	344,68 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement ^(*), valise d'injection, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

OPTION 2 - Vérification visuelle du compteur

La prestation consiste à effectuer un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage en présence du client.

Tarif prestation	38,18 € TTC La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index,
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel de comptage.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F420C - OPTION 1

^(*) En pratique, une tolérance de + ou - trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation concernent les clients propriétaires de leur compteur.

Cette prestation comprend 2 prestations : **Prestation 1** - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion C1 à C4),
Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

- **CAS 1** - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
------------------	-----------------------------------

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

- **CAS 2** - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› À la date convenue avec le client
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

F440

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F460B

Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarif prestation	223,32 € TTC
Délai standard de réalisation	› À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs. <i>Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).</i>
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une attestation de séparation au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation, en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'attestation de séparation du réseau,
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

F800

Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F800

La réalisation des travaux est soumise à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement, au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR.

La mise en service est réalisée sous réserve que :

- les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement d'Enedis ait été réalisée,
- le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations avec les normes en vigueur, et qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 2 ans, renouvelable sous conditions),
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente. Pour le raccordement provisoire d'une durée supérieure à 3 mois d'une caravane ou assimilé, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour donner suite à la demande.

→ CATÉGORIE	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	---	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD) puis à mettre en service, pour une durée supérieure à 28 jours, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarif prestation	Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution. - Au titre du forfait : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis» (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie. - Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.										
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier <table> <tr> <td>SANS TRAVAUX SUR LE RPD</td><td> - STANDARD 1 sous 10 jours ouvrés. - Réalisation du raccordement en STANDARD 2 (EXPRESS) sous 2 jours ouvrés. </td></tr> <tr> <td colspan="2">Autre cas : PROPOSITION DE RACCORDEMENT (PDR)</td></tr> <tr> <td>SANS TRAVAUX SUR LE RPD</td><td> - Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés. - Réalisation du raccordement à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. </td></tr> <tr> <td>AVEC TRAVAUX SUR LE RPD</td><td> - Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines. </td></tr> <tr> <td>TRAVAUX</td><td> - Réalisation du raccordement idem point ci-dessus. </td></tr> </table> <i>Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).</i>	SANS TRAVAUX SUR LE RPD	- STANDARD 1 sous 10 jours ouvrés. - Réalisation du raccordement en STANDARD 2 (EXPRESS) sous 2 jours ouvrés.	Autre cas : PROPOSITION DE RACCORDEMENT (PDR)		SANS TRAVAUX SUR LE RPD	- Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés. - Réalisation du raccordement à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.	AVEC TRAVAUX SUR LE RPD	Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines.	TRAVAUX	Réalisation du raccordement idem point ci-dessus.
SANS TRAVAUX SUR LE RPD	- STANDARD 1 sous 10 jours ouvrés. - Réalisation du raccordement en STANDARD 2 (EXPRESS) sous 2 jours ouvrés.										
Autre cas : PROPOSITION DE RACCORDEMENT (PDR)											
SANS TRAVAUX SUR LE RPD	- Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés. - Réalisation du raccordement à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.										
AVEC TRAVAUX SUR LE RPD	Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines.										
TRAVAUX	Réalisation du raccordement idem point ci-dessus.										
Contacter Enedis	Portail d'Enedis (SGE)										

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage,

lorsque des travaux sur le réseau concédé à Enedis sont nécessaires,

- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type).

ACTES ÉLÉMENTAIRES NON COMPRIS

En cas de demande de prolongation du raccordement provisoire, Enedis se réserve le droit de procéder à une visite annuelle de contrôle de l'usage et de la conformité dudit raccordement, dans cette situation :

- Enedis doit avoir en sa possession la lettre d'engagement signée du client. En l'absence de ce document et pour bénéficier de la prolongation de son raccordement provisoire, le client s'engage à le transmettre dans les plus bref délais à Enedis.
- Le tarif de la visite de contrôle correspond au tarif de la prestation F920.
- La visite de contrôle est facturée au fournisseur titulaire du point.

Le cas échéant, la demande de prolongation peut émaner du client avec accord de son fournisseur ou du fournisseur lui-même.

F820

Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours

→ CATÉGORIE	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	---	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD), puis à mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire, conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Tarif prestation	Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution. - Au titre du forfait : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis» (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie. - Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.						
Délais standards de réalisation	À réception de la totalité des éléments du dossier <table> <tr> <td>SANS TRAVAUX SUR LE RPD</td><td>› Réalisation du raccordement en STANDARD 1 sous 10 jours ouvrés.</td></tr> <tr> <td>AVEC TRAVAUX SUR LE RPD</td><td>› Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines.</td></tr> <tr> <td></td><td>› Raccordement réalisé à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.</td></tr> </table> Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).	SANS TRAVAUX SUR LE RPD	› Réalisation du raccordement en STANDARD 1 sous 10 jours ouvrés.	AVEC TRAVAUX SUR LE RPD	› Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines.		› Raccordement réalisé à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.
SANS TRAVAUX SUR LE RPD	› Réalisation du raccordement en STANDARD 1 sous 10 jours ouvrés.						
AVEC TRAVAUX SUR LE RPD	› Proposition de raccordement (PDR) sous 6 semaines.						
	› Raccordement réalisé à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR.						
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)						

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage,
- lorsque des travaux sur le réseau concédé à Enedis sont nécessaires, la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type).

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F820

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 jours),
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente.

F825

Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours, suite à une demande formulée directement par le demandeur auprès d'Enedis

→ CATÉGORIE	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	---	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à raccorder au Réseau Public de Distribution (RPD), puis à mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire, conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

Avertissement

Cette prestation est un circuit d'exception à la **F820**. Elle est réservée exclusivement aux clients en BT ≤ 36 kVA, pour une mise en service d'un raccordement provisoire sous 48 heures.
Pour une demande prévue et anticipée par le client, Enedis recommande au client de s'adresser directement à son fournisseur, qui demandera une prestation **F820**.

Tarif prestation	Le prix de la prestation est forfaitaire. Ce forfait est fonction du type de branchement réalisé. Il figure dans le «Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis» (disponible sur le site Internet d'Enedis). Ce forfait est facturé au demandeur via la facture d'énergie.	
Délai standard de réalisation	EXPRESS	À réception de la totalité des éléments du dossier › 2 jours ouvrés
Contacter Enedis	CLIENT FINAL	› Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE).

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution,
- la mise en service du raccordement provisoire,
- la résiliation,
- le dé-raccordement,
- la pose et dépose du dispositif de comptage.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F825

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le client choisisse un fournisseur dans la liste des fournisseurs s'étant déclarés auprès d'Enedis comme disposant d'une offre de fourniture dans le cadre de cette prestation,
- le client signe la lettre «Engagement alimentation électrique temporaire», relative à la conformité des installations, faisant apparaître la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 jours),
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- le raccordement se situe à proximité immédiate du réseau existant qui doit disposer d'une capacité d'alimentation suffisante.

Enedis ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente

F840

Raccordement

→ CATÉGORIE	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	---	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Tarif prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)	
Délais de réalisation	PROPOSITION DE RACCORDEMENT (PDR) - Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs de réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. <i>Nota - Le délai d'envoi de la PDR est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier.</i> TRAVAUX - Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. <i>Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).</i>	
Contacteur Enedis	CLIENT FINAL - Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE) FOURNISSEUR - Portail d'Enedis (SGE)	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution (y compris la pose du dispositif de comptage, et le cas échéant, le raccordement au Réseau Téléphonique Commuté si la ligne est disponible, et le réglage des protections).

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F840

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.

F860

Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

→ CATÉGORIE	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	---	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/souterrain par exemple).

La prestation ne s'applique pas aux modifications de raccordement engendrées par des demandes de modifications de puissance (dans ce cas, se reporter à la fiche F170 ou F180).

Tarif prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)	
Délais de réalisation	PROPOSITION DE RACCORDEMENT (PDR)	➤ Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. <i>Nota - Le délai d'envoi de la PDR est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier.</i>
	TRAVAUX	➤ Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. <i>Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).</i>
Contacteur Enedis	CLIENT FINAL	➤ Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE)
	FOURNISSEUR	➤ Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F860

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR.

F870

Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F870

La prestation est réalisée sous réserve :
- de l'acceptation de la PTF par le demandeur,
- du respect de l'échéancier de paiement défini dans la PTF.

→ CATÉGORIE	3	Prestation relevant du barème de facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	---	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à déplacer un ouvrage du réseau public de distribution.

Tarif prestation	Sur devis
Délai de réalisation	› Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.
Contacter Enedis	CLIENT FINAL › Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE)
	FOURNISSEUR › Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'étude de la solution technique,
- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière et échéancier),
- les travaux de déplacement d'ouvrage.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PROPRIÉTAIRE DE L'INSTALLATION	→ TIERS AUTORISÉ
-------------	---	--	-------------------	----------------------------------	------------------

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarif prestation	Sur devis	
Délais de réalisation	PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE (PTF)	Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5. <i>Nota - Le délai d'envoi de la PTF est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier.</i>
	TRAVAUX	Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.
Contacteur Enedis	CLIENT FINAL	Ligne Accueil Raccordement Électricité (ARE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F880

La prestation est réalisée sous réserve que :

- elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution,
- aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

F920

Enquête

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à étudier la consommation du point de connexion et à vérifier si besoin qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse de l'installation ou de dysfonctionnement de comptage.

Tarif prestation	31,98 € TTC La prestation n'est pas facturée dans le cas où une anomalie est constatée sur le comptage.
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'analyse des consommations du point de connexion,
- l'enquête sur site et le relevé d'index, le cas échéant

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F940B

Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

- l'ouverture de local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'apposition d'affiche annonçant la suspension de l'alimentation électrique des services généraux d'immeubles dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé,
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte de coffret,
- la vérification de la télé-information client (TIC).
- la vérification des contacts tarifaires,
- la configuration des contacts clients,
- **avec compteur Linky** : la vérification du calendrier fournisseur programmé dans le compteur.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

Tarif prestation	31,98 € TTC La prestation n'est pas facturée dans le cas où une anomalie est constatée sur le comptage.
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE)

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
				TIERS AUTORISÉ											

F960

Protections de chantier

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'Enedis.

Cette fiche comprend les cas suivants : • **CAS 1** - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, • **CAS 2** - Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT⁽¹⁾) au moins 15 jours avant le début des travaux. Consultez www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention..

• CAS 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Enedis au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarif prestation	Deux éléments sont facturés au titre de cette prestation :
	FORAÎT POSE ET DÉPOSE > 352,20 € TTC
	Au delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle ⁽²⁾ du matériel isolant, par portée : > 11,04 € TTC
Délai standard de réalisation	> 10 jours ouvrés après acceptation de la proposition
Contacteur Enedis	FOURNISSEUR > Portail d'Enedis (SGE) TIERS > Courrier ou site Enedis.fr rubrique > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

• CAS 2 - Autres méthodes de protection de chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Tarif prestation	Sur devis
Délai standard de réalisation	> À la date convenue avec le demandeur
Contacteur Enedis	FOURNISSEUR > Portail d'Enedis (SGE) TIERS > Courrier ou site Enedis.fr rubrique > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

Les actes élémentaires compris dépendent de la situation technique rencontrée sur place et comprennent généralement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

⁽¹⁾ DT : Demande de projet de Travaux / DICT : Demande d'intention Commencement de Travaux.

⁽²⁾ Tout mois commencé est dû.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à mettre à disposition du fournisseur une plate-forme de tests d'Enedis pour lui permettre de réaliser une recette en cycle complet de son système d'information.

Cette fiche doit-être utilisée à chaque fois que le fournisseur effectue une demande de participation à une session de tests qui ne répond pas aux critères standards suivants :

- Périmètre du catalogue des cas de tests d'homologation (cf. documents ENE-DIS.SGE.REF.0053.Homologation_Catalogue des cas de tests_C5 et ENEDIS.SGE.REF.0212.Homologation_Catalogue des cas de tests_C2-C4),
- Calendrier des sessions de tests type 4 d'homologation.

Tarif prestation	Sur devis
Délai standard de réalisation	› 2 mois
Contacteur Enedis	› Mail avec envoi d'un cahier des charges selon le modèle type établi par Enedis.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition d'une plate-forme de tests pour la durée commandée et d'un lot de points de connexion suffisant pour réaliser les tests,
- la fourniture d'une assistance technique et fonctionnelle à la demande du fournisseur tout au long de la campagne,
- les opérations manuelles liées aux déroulements des tests à effectuer dans le Système d'Information d'Enedis sur demande du fournisseur.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F1000

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les versions applicatives, et les ressources requises, soient disponibles aux dates demandées,
- la faisabilité technique et fonctionnelle des tests prévus soit assurée (notamment mises en condition des points de connexion),
- le fournisseur accepte et respecte les procédures d'utilisation au service,
- le fournisseur respecte les limites précisées au service (volumétrie par jour notamment spécifiée dans le cahier des charges établi selon le modèle type d'Enedis).

F1020

Mise en service ou rétablissement dans la journée [BT ≤ 36 kVA]

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste pour un point de connexion existant à le mettre en service dans la journée pour une demande transmise le même jour ou à le rétablir dans la journée suite à un impayé ou manquement contractuel pour une demande transmise après 15h00.

Cette fiche comprend deux options en fonction de la configuration technique du point de connexion : **OPTION 1** - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant, **OPTION 2** - Point de connexion équipé d'un compteur communicant.

OPTION 1 - Point de connexion équipé d'un compteur non communicant (avec déplacement sur site)

Tarif prestation	132,66 € TTC En sus du prix de la prestation de mise en service sur installation existante (F120B) ou de rétablissement de l'alimentation (inclue dans la fiche F200B). En cas de non réalisation de la prestation du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé, la prestation est facturée au prix affiché ci-dessus. La prestation est non facturée si la demande résulte d'une erreur d'Enedis.
Délai standard de réalisation	› Dans la journée
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE) + appel ligne Affaires Urgentes ou Centre d'Appel Dépannage (CAD)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Pour une mise en service sur une installation existante :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- le relevé et la transmission des index de mise en service,

lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite :

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- la vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur,
- la vérification de la présence des scellés de l'installation,

Pour un rétablissement :

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage du point de connexion,
- le relevé et la transmission des index de rétablissement.

OPTION 2 - Point de connexion équipé d'un compteur communicant Linky

Tarif prestation	53,08 € TTC En sus du prix de la prestation de mise en service sur installation existante (F120B) ou de rétablissement de l'alimentation (F200B), lorsque la demande est transmise après 15h00, nécessitant une intervention sur site demandée par le fournisseur. Nota - Ce tarif s'applique même si la télé opération échoue, et qu'un déplacement s'avère nécessaire. En cas de non réalisation de la prestation du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé, la prestation est facturée au prix affiché ci-dessus. La prestation est non facturée si la demande résulte d'une erreur d'Enedis.
Délai standard de réalisation	› Dans la journée
Contacter Enedis	› Portail d'Enedis (SGE) En cas d'échec de télé-opération ou dans le cas particulier, d'un point de connexion dont l'alimentation est suspendue au coupe-circuit individuel ou au réseau, le fournisseur devra faire un appel à la ligne Affaires Urgentes ou Centre d'Appel Dépannage (CAD)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

Pour une mise en service sur une installation existante :

- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- la transmission des index de mise en service,
- la programmation des grilles tarifaires distributeur et fournisseur,
- la programmation de la puissance souscrite,
- lorsque l'alimentation est suspendue, l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de réarmement par le client,

Pour un rétablissement :

- le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de la puissance de soutirage du point de connexion,
- l'interrupteur du compteur est laissé ouvert avec possibilité de fermeture par le client,
- le relevé et la transmission des index de rétablissement.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F1020

La prestation est réalisée sous réserve que :

- les équipes d'intervention d'Enedis soient disponibles,
- le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire,
- son exécution ne présente aucun risque pour la sécurité des biens et des personnes,
- elle ait été demandée par le fournisseur et avant 21h00.

Pour un compteur communicant Linky lorsque la demande est transmise après 15h00 et en cas d'échec de télé-opération, la prestation est réalisée sous réserve de disponibilité des équipes Enedis.

F.

FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS

→ CATÉGORIE

2

Prestations réalisées
dans un contexte concurrentiel

F401

Vérification des protections

→ CATÉGORIE	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client.

Cette prestation peut être réalisée par Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

La prestation comprend 3 options : **OPTION 1** - Vérification seule des protections HTA, **OPTION 2** - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes, **OPTION 3** - Vérification simultanée des protections HTA et de découplage des groupes électrogènes.

Dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale, tel que précisé dans les prestations correspondantes F400, F410 et F415.

NB : Enedis peut demander au client une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

- 1 • les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
- 2 • l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
- 3 • la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,

OPTION 1 - Réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

OPTION 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS SPÉCIFIQUES

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

- 4 • la vérification des TC (Transformateurs de Courant) si nécessaire,
- 5 • la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

Tarif prestation	393,71 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par Enedis, suite à présomption de dysfonctionnement, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	CLIENT FINAL › Téléphone, courrier, e-mail. FOURNISSEUR › Portail d'Enedis (SGE)

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F401

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire,
- les matériels aptes à l'exploitation⁽³⁾ aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par Enedis et facturé au titre du raccordement de l'installation.

⁽³⁾ Catalogue des matériels aptes à l'exploitation accessible sur le site Internet d'Enedis.

→ CATÉGORIE	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarif prestation	443,74 € TTC Dans tous les cas, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.
Délai standard de réalisation	› À la date convenue avec le client <i>Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.</i>
Contacter Enedis	CLIENT FINAL › Téléphone, courrier, e-mail.
	FOURNISSEUR › Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

F610

Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

→ CATÉGORIE	2	Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel	→ CIBLE / SEGMENT	→ CONSOMMATEUR	C1	C2	C3	C4	C5	→ FOURNISSEUR	C1	C2	C3	C4	C5
-------------	---	--	-------------------	----------------	----	----	----	----	----	---------------	----	----	----	----	----

F620

Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarif prestation	1 816,34 € TTC Dans tous les cas, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.
Délai standard de réalisation	› À la date convenue avec le client <i>Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.</i>
Contacter Enedis	CLIENT FINAL › Téléphone, courrier, e-mail.
	FOURNISSEUR › Portail d'Enedis (SGE)

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

F.

FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS

→ CATÉGORIE

Prestations réalisées
à titre expérimental

F630

Analyse de la qualité d'alimentation électrique

La prestation consiste à transmettre, au choix du demandeur, un rapport d'analyse de la qualité d'alimentation électrique (perturbation ou interruption) couvrant l'une des 2 périodes suivantes :

- Soit les 10 jours précédant la date de la demande.
- Soit les 10 jours précédant la date précisée dans la demande, ceci dans la limite des 90 jours précédant la date de la demande.

Cette fiche comprend deux options : **OPTION 1** - Analyse des perturbations d'alimentation, **OPTION 2** - Analyse des interruptions d'alimentation.

OPTION 1 - Analyse des perturbations d'alimentation

Tarif prestation	NF Prestation non facturée	
Délai standard de réalisation	› 15 jours ouvrés à compter de la demande	
Contacter Enedis	CLIENT FINAL	› Téléphone, courrier, e-mail.
	FOURNISSEUR	› Portail d'Enedis (SGE) Accès à la prestation via le formulaire M009

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission au demandeur du rapport d'analyse quantitatif comprenant le nombre d'excursions de tension basse et/ou haute, la valeur de l'excursion de tension (minimale et/ou maximale) et le nombre de jours concernés, et du rapport d'analyse qualitative au regard du contexte et des normes en vigueur.

OPTION 2 - Analyse des interruptions d'alimentation

Tarif prestation	NF Prestation non facturée	
Délai standard de réalisation	› 15 jours ouvrés à compter de la demande	
Contacter Enedis	CLIENT FINAL	› Téléphone, courrier, e-mail.
	FOURNISSEUR	› Portail d'Enedis (SGE) Accès à la prestation via le formulaire M009

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission au demandeur du rapport d'analyse quantitatif comprenant le début et la fin de chaque interruption, la durée de l'interruption, la nature et l'origine de l'interruption et le nombre de coupure totale (ou partielle pour un client triphasé), et du rapport d'analyse qualitative au regard du contexte et des normes en vigueur.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F630

La prestation est réalisée sous réserve que le client soit équipé d'un compteur communicant ouverts aux services.

Producteurs d'électricité

P.

SOMMAIRE DES PRESTATIONS PROPOSÉES

P.

▼ *Sommaire interactif - Cliquez sur la désignation de la prestation pour un accès direct*

Désignation	N° Fiche	Page
SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES EN FONCTION DES SEGMENTS CLIENTS		65
SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR		67
FRAIS ANNEXES		70
MISE EN SERVICE - RÉSILIATION		
→ Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production	P100B	72
→ Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant	P120B	73
→ Changement de responsable d'équilibre	P130	74
→ Résiliation du contrat d'accès au réseau	P140	75
INTERVENTION SUR POINT D'INJECTION		
→ Modification de comptage à lecture directe	P160B	76
→ Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]	P180B	77
INTERVENTION POUR IMPAYÉ OU MANQUEMENT CONTRACTUEL		
→ Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P200	77
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ		
→ Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures	P300C	80
→ Relevé spécial	P360	81
→ Transmission de l'historique d'index	P385	82
VÉRIFICATION D'APPAREILS		
→ Vérification des protections HTA et de découplage	P401	93
→ Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	P410	83
→ Vérification sur le dispositif de comptage	P420	84
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ		
→ Prestation complémentaire de comptage	P430	94

P.

INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

→ Interventions spécifiques sur un dispositif de comptage en propriété Producteur	P440	85
→ Séparation de réseau	P460B	86

PRESTATIONS LIÉES À LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION

→ Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	P610	95
→ Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	P620	96

RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT

→ Raccordement	P840	87
→ Déplacement de comptage / Déplacement ou modification de raccordement	P860	88
→ Suppression de raccordement	P880	89

AUTRES PRESTATIONS

→ Intervention de courte durée	P940B	90
→ Protections de chantier	P960	91

SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES EN FONCTION DES SEGMENTS CLIENTS

Exceptionnellement, si vous êtes raccordés avec un point de connexion de type P1 à P3, vous retrouverez toutes les prestations que Enedis peut réaliser pour vous, dans le catalogue «Enedis & Les professionnels, les entreprises» disponible sur le site internet d'Enedis.

P1	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.	P2	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.	P3	Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.	P4	Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.
FAMILLE D'APPARTENANCE		INTITULÉ DE PRESTATION				N° FICHE	SEGMENT PRODUCTEUR
MISE EN SERVICE - RÉSILIATION		→ Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production				P100B	P1 P2 P3 P4
		→ Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant				P120B	P1 P2 P3 P4
		→ Changement de responsable d'équilibre				P130	P1 P2 P3 P4
		→ Résiliation du contrat d'accès au réseau				P140	P1 P2 P3 P4
INTERVENTION SUR POINT D'INJECTION		→ Modification de comptage à lecture directe				P160B	P1 P2 P3 P4
		→ Modification de puissance de raccordement [BT ≤36 kVA]				P180B	P1 P2 P3 P4
INTERVENTION POUR IMPAYÉ OU MANQUEMENT CONTRACTUEL		→ Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement				P200	P1 P2 P3 P4
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ		→ Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures				P300C	P1 P2 P3 P4
		→ Relevé Spécial				P360	P1 P2 P3 P4
		→ Transmission de l'historique d'index				P385	P1 P2 P3 P4
VÉRIFICATION D'APPAREILS		→ Vérification des protections HTA et de découplage				P401	P1 P2 P3 P4
		→ Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage effectuée par un prestataire agréé				P410	P1 P2 P3 P4
		→ Vérification sur le dispositif de comptage				P420	P1 P2 P3 P4
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ		→ Prestation complémentaire de comptage				P430	P1 P2 P3 P4
INTERVENTIONS D'EXPLOITATION		→ Traitement et transmission des données de relevé				P440	P1 P2 P3 P4
		→ Séparation de réseaux				P460B	P1 P2 P3 P4

SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES EN FONCTION DES SEGMENTS CLIENTS

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	SEGMENT PRODUCTEUR			
PRESTATIONS LIÉES À LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION	→ Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	P610	P1	P2	P3	P4
	→ Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	P620	P1	P2	P3	P4
RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT	→ Raccordement	P840	P1	P2	P3	P4
	→ Déplacement de comptage / Déplacement ou modification de raccordement	P860	P1	P2	P3	P4
	→ Suppression de raccordement	P880	PROPRIÉTAIRE DE L'INSTALLATION + TIERS AUTORISÉ			
AUTRES PRESTATIONS	→ Intervention de courte durée	P940B	P1	P2	P3	P4
	→ Protections de chantier	P960	P1	P2	P3	P4

SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR

Les prix appliqués sont ceux publiés à la date de réception de la demande par Enedis.

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
MISE EN SERVICE - RÉSILIATION	→ Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production	P100B		
	OPTION 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production		NF Prestation non facturée	NF Prestation non facturée
	OPTION 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production		50,65	87,18
	→ Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant	P120B		
	OPTION 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production		NF Prestation non facturée	NF Prestation non facturée
	OPTION 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production		50,65	87,18
	→ Changement de responsable d'équilibre	P130	NF Prestation non facturée	
	→ Résiliation du contrat d'accès au réseau	P140	39,74	59,60
INTERVENTION SUR POINT D'INJECTION	→ Modification de comptage à lecture directe	P160B	56,83	97,81
	→ Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]	P180B		
	• CAS 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle		38,18	64,69
	• CAS 2 - Avec changement de disjoncteur		56,83	96,26
	• CAS 3 - Avec passage de monophasé à triphasé		160,50	271,85
	• CAS 4 - Avec passage de triphasé à monophasé		160,50	271,85
	• CAS 5 - Avec intervention à distance Linky		3,76	
	• CAS 6 - Avec étude technique		Sur devis	
INTERVENTION POUR IMPAYÉ OU MANQUEMENT CONTRACTUEL	→ Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	P200		
	OPTION 1 - Suspension de la desserte (à l'initiative d'Enedis)		96,35	
	OPTION 2 - Rétablissement de la desserte		126,05	189,05
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ	→ Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesures	P300C		
	OPTION 1 - Prestation non disponible actuellement			
	OPTION 2 - Collecte de la courbe de mesures		NF Prestation non facturée	
	→ Relevé spécial	P360	31,98	55,06
	→ Transmission de l'historique d'index	P385	NF Prestation non facturée	

SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
VÉRIFICATIONS D'APPAREILS	→ Vérification des protections HTA et de découplage	P401		
	OPTION 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	OPTION 2 - Vérification des protections de découplage effectuée par Enedis		393,71	596,47
	OPTION 3 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	→ Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	P410	407,39	676,49
	→ Vérification sur le dispositif de comptage	P420		
	OPTION 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s)		344,68	550,08
	OPTION 2 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	OPTION 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s)		38,18	65,72
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ	→ Prestation complémentaire de comptage	P430	Prix égal à la composante de comptage du TURPE	Prix égal à la composante de comptage du TURPE
INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	→ Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur	P440		
	Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités			
	Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage			
	• CAS 1 - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)		NF Prestation non facturée	
	• CAS 2 - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)		NF Prestation non facturée	
	→ Séparation de réseaux	P460B	223,32	377,74
PRESTATIONS LIÉES À LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION	→ Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	P610	443,74	664,60
	→ Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	P620	1 816,34	2 720,81
RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT	→ Raccordement	P840	Suivant barème	Sur devis
	→ Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	P860	Suivant barème	Sur devis
	→ Suppression de raccordement	P880		
		PROPRIÉTAIRE DE L'INSTALLATION	Sur devis	Sur devis

SYNTHÈSE DES TARIFS EN VIGUEUR

FAMILLE D'APPARTENANCE	INTITULÉ DE PRESTATION	N° FICHE	TARIF HEURES OUVRÉES € TTC	TARIF HORS HEURES OUVRÉES € TTC
AUTRES PRESTATIONS	→ Intervention de courte durée	P940B	31,98	55,06
	→ Protections de chantier	P960		
	• CAS 1 - Isolation du réseau nu Basse Tension par pose de matériels isolants			
	- Partie fixe		352,20	1 056,65
	- Partie variable mensuelle par portée		11,04	11,04
	• CAS 2 - Autres cas d'isolation du réseau		Sur devis	Sur devis

FRAIS ANNEXES

DÉSIGNATION	PRESTATIONS CONCERNÉES	DESCRIPTION	TARIF HEURES OUVRÉES (TVA 20%)
→ Intervention express	- Modification de comptage sur réducteurs - Intervention pour impayé (rétablissement d'alimentation) - Relevé spécial	Tout rendez-vous demandé en version express.	38,35 € TTC Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation
→ Dédit	Toutes interventions quelle que soit la prestation.	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours.	18,23 € TTC La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée.
→ Déplacement Vain	Toutes interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière.	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé (sauf cas de force majeure).	31,98 € TTC La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée.
→ Duplicata de document type 1		Frais applicables suite à l'envoi d'un document interne de moins de 12 mois.	15,40 € TTC
→ Forfait agent assermenté *		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage.	473,27 € TTC

* N'inclut pas le remplacement des matériels détériorés, facturé par ailleurs.

P.

FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS

→ CATÉGORIE 1

Prestations réalisées à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public de distribution Enedis

→ CATÉGORIE 3

Prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis

P100B

Mise en service du raccordement d'une nouvelle installation de production

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste en la mise sous tension d'une nouvelle installation de production, à la suite d'éventuels travaux de raccordement.

Cette prestation comprend deux options : **OPTION 1** - Mise en service avec injection du surplus de la production, **OPTION 2** - Mise en service avec injection de la totalité de la production.

OPTION 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés Nota : Avec un compteur communicant la mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de la demande.
Contacter Enedis	› Portail Enedis-Connect, formulaire par courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- le remplacement, le cas échéant, du compteur soutirage existant par un compteur communicant,
- la programmation du compteur mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage,
- le test, le cas échéant, de la protection de découplage,
- le réglage du disjoncteur branchement, le cas échéant,
- le relevé d'index.

OPTION 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Tarif prestation	50,65 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Portail Enedis-Connect, formulaire par courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- la mise sous tension de l'installation (pose des coupe-circuit branchement),
- la programmation du compteur mesurant les flux d'injection et, le cas échéant, les flux de soutirage,
- le test de la protection de découplage,
- le réglage du disjoncteur branchement,
- le relevé d'index.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P100B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et Enedis ait été signé, ou que celui-ci dispose d'un contrat unique-injection (CU-I) avec un fournisseur d'électricité,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ait réglé la totalité du montant des éventuels travaux de raccordement,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention (lorsqu'elle n'est pas télé-opérée),
- le producteur ait produit l'attestation de conformité visée par Consuel, de l'installation de production.

P120B

Mise en service d'une installation de production sur raccordement existant

→ CATÉGORIE **1** Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.

→ CIBLE / SEGMENT → PRODUCTEUR **P1** **P2** **P3** **P4**

La prestation consiste à mettre en service une installation de production, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau (par exemple en cas de changement de propriétaire).

Cette prestation comprend deux options : **OPTION 1** - Mise en service avec injection du surplus de la production, **OPTION 2** - Mise en service avec injection de la totalité de la production.

OPTION 1 - Mise en service avec injection du surplus de la production

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- le remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant et le réglage du disjoncteur,
- la programmation du dispositif de comptage, si nécessaire,
- le rétablissement, le cas échéant, de l'accès au réseau,
- le relevé d'index.

OPTION 2 - Mise en service avec injection de la totalité de la production

Tarif prestation	50,65 € TTC
Délai standard de réalisation	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du responsable d'équilibre,
- le remplacement, le cas échéant, du compteur existant par un compteur communicant,
- la programmation du dispositif de comptage, si nécessaire,
- le rétablissement, le cas échéant, de l'accès au réseau,
- le relevé d'index.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P120B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- l'ensemble du dispositif contractuel entre le producteur et Enedis ait été signé, ou que celui-ci dispose d'un contrat unique-injection (CU-I) avec un fournisseur d'électricité,
- le producteur dispose effectivement d'un contrat de soutirage dans le cas où un soutirage est lié au point d'injection,
- le producteur ou son représentant soit présent lors de l'intervention (en cas de déplacement).

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste à effectuer le rattachement au périmètre du nouveau responsable d'équilibre.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée En cas de nécessité d'un relevé spécial, celui-ci sera facturé.
Délais standards de réalisation	› La prestation est réalisée au 1 ^{er} jour du mois M si la demande est formulée au moins 7 jours calendaires avant la fin du mois M-1. Dans les autres cas elle est réalisée au 1 ^{er} du mois M+1.
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rattachement contractuel au périmètre du nouveau responsable d'équilibre,
- la transmission d'un relevé (ou télé-relevé) à la date du changement effectif de périmètre d'équilibre.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P130

La prestation est réalisée sous réserve que le changement de responsable d'équilibre ait été notifié (réception par Enedis d'un nouvel accord de rattachement au périmètre d'équilibre du nouveau responsable d'équilibre).

→ CATÉGORIE **1** Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.

→ CIBLE / SEGMENT → PRODUCTEUR **P1** **P2** **P3** **P4**

P140

Résiliation du contrat d'accès au réseau

La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau public de distribution conclu entre le producteur et Enedis.

Tarif prestation	39,74 € TTC
Délai standard de réalisation	› 5 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la résiliation du contrat,
- la sortie contractuelle du périmètre du responsable d'équilibre,
- la transmission des données de comptage (courbes de charge ou index) aux acteurs concernés (producteur, responsable d'équilibre, tiers autorisé),
- le relevé et la transmission des index de résiliation,
- la mise hors tension ou la déconnexion du réseau chaque fois que possible.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P140

La mise hors tension ou la déconnexion du réseau n'est pas systématique. En particulier, elle est impossible lorsqu'il y a un soutirage au point de connexion. Il appartient alors au producteur d'assurer le découplage définitif de son installation de production.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste en l'ensemble des opérations de paramétrage et de contrôles de l'un des compteurs du dispositif de comptage ayant fait l'objet d'une modification et contribuant à la mesure des énergies issues de la production.

Tarif prestation	56,83 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du ou des compteur(s) si nécessaire,
- la programmation du ou des compteur(s) si nécessaire,
- l'adaptation du panneau de comptage si nécessaire,
- le relevé d'index.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P160B

La prestation est réalisée sous réserve que :

- elle ne concerne pas le remplacement d'un compteur à index par un compteur à courbe de charge (passage de segment P4 à P3, dans ce cas se reporter à la fiche P160A),
- elle ne concerne pas une modification de comptage nécessaire à une évolution de la puissance de raccordement (dans ce cas, se reporter à la fiche P840).

P180B

Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]

La prestation consiste à modifier la puissance de raccordement en injection du point de connexion. Pour une modification de puissance qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement (passage de monophasé à triphasé ou inversement), les travaux feront l'objet d'un devis adressé au client. Cette fiche comprend plusieurs cas de réalisation, fonction de la configuration technique du point de connexion. Le passage de monophasé à triphasé et inversement, sans modification contractuelle, est réalisé par une prestation raccordement **P860**.

• CAS 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur)

Tarif prestation	38,18 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Enedis - Connect, formulaire par courrier, par e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le réglage du disjoncteur,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index.

N.B. : dans le cas de l'injection en surplus (ou Excédent) le réglage du disjoncteur s'effectue à hauteur de la Puissance de Raccordement en soutirage.

• CAS 2 - Avec changement de disjoncteur

Tarif prestation	56,83 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Enedis - Connect, formulaire par courrier, par e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le réglage du disjoncteur,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index.

N.B. : dans le cas de l'injection en surplus (ou Excédent) le réglage du disjoncteur s'effectue à hauteur de la Puissance de Raccordement en soutirage.

• CAS 3 - Avec passage de monophasé à triphasé

Tarif prestation	160,50 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Enedis - Connect, formulaire par courrier, par e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématiquement avec Linky > voir actes élémentaires du cas 5),
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- Le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

N.B. : dans le cas de l'injection en surplus (ou Excédent) le réglage du disjoncteur s'effectue à hauteur de la Puissance de Raccordement en soutirage.

P180B - Modification de puissance de raccordement [BT ≤ 36 kVA]

• CAS 4 - Avec passage de triphasé à monophasé

Tarif prestation	160,50 € TTC
Délai standard de réalisation	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Enedis - Connect, formulaire par courrier, par e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le changement du disjoncteur,
- le changement de compteur,
- le réglage du disjoncteur,
- la programmation du compteur si nécessaire (systématiquement avec Linky > voir actes élémentaires du cas 5),
- le changement du panneau de comptage si nécessaire,
- le changement de coupe-circuit,
- Le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

N.B. : dans le cas de l'injection en surplus (ou Excédent) le réglage du disjoncteur s'effectue à hauteur de la Puissance de Raccordement en soutirage.

• CAS 5 - Avec intervention à distance Linky

Tarif prestation	3,76 € TTC
Délai standard de réalisation	› 1 jour ou à date souhaitée <i>Sous réserve de fonctionnement de la télé-opération.</i>
Contacteur Enedis	› Enedis - Connect, formulaire par courrier, par e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la transmission des index.
- Dans ce cas, il incombe au client de tester lui-même le bon fonctionnement de sa(ses) protection(s) de découplage.

N.B. : dans le cas de l'injection en surplus (ou Excédent) le réglage du disjoncteur s'effectue à hauteur de la Puissance de Raccordement en soutirage.

• CAS 6 - Avec étude technique

Tarif prestation	Sur devis Nota : Le devis intègre le montant de la prestation contractuelle demandée.
Contacteur Enedis	› Enedis - Connect, formulaire par courrier, par e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction et la transmission du devis au client,
- la réalisation des travaux (y compris changement du dispositif de comptage si nécessaire) après acceptation du devis par le client,
- le test de la (des) protection(s) de découplage,
- le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant).

N.B. : dans le cas de l'injection en surplus (ou Excédent) le réglage du disjoncteur s'effectue à hauteur de la Puissance de Raccordement en soutirage.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION F180B

La prestation est réalisée sous réserve que :

Pour les cas 3 et 4 :

- un rendez-vous téléphonique ait eu lieu avant l'intervention,
- les caractéristiques électriques du raccordement soient compatibles

Dans le cadre d'une modification de puissance, si celle-ci est à la baisse, les actes élémentaires liés à la modification ne sont pas facturés, lorsqu'elle ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage.

Les échecs de télé-opération sont traités dans un délai standard de 5 jours ouvrés.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'accès au réseau dans le cadre d'un non-respect de clause contractuelle (notamment défaut de paiement ou atteinte à la sécurité du réseau).

Cette prestation comprend deux options : **OPTION 1** - Suspension de la desserte (à l'initiative d'Enedis), **OPTION 2** - Rétablissement de la desserte.

OPTION 1 - Suspension de la desserte (à l'initiative d'Enedis)

Tarif prestation	96,35 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'ouverture des arrivées HTA (points de connexion P1-P2) ou l'enlèvement de fusibles (points de connexion P3-P4,
- le relevé d'index.

OPTION 2 - Rétablissement de la desserte

Tarif prestation	126,05 € TTC
Délai standard de réalisation	› 1 jour ouvré
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de la desserte,
- le relevé d'index.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P200

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du producteur, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste à la transmission récurrente ou l'activation de la collecte de la courbe de mesures.

Cette prestation comprend deux options : **OPTION 1** - Transmission récurrente de la courbe de mesures, **OPTION 2** - Collecte de la courbe de mesures.

Attention : l'OPTION 1 n'est pas disponible actuellement.

OPTION 1 - Transmission récurrente de la courbe de mesures

La prestation consiste à collecter la courbe de mesures pour un point de connexion actif et à la transmettre au demandeur.
Les courbes de mesures transmises sont des données brutes issues du compteur au pas 30mn.
La fréquence de transmission peut être quotidienne ou mensuelle.
La collecte et la transmission récurrente sont activées pour une durée de 12 mois maximum.

Prestation non disponible actuellement

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures sur le compteur le cas échéant,
- la validation de la prise en charge de la transmission récurrente.

OPTION 2 - Collecte de la courbe de mesures

La prestation consiste à activer la collecte de la courbe de mesures au pas 30 mn pour un point de connexion actif.
La collecte est activée pour une durée de 12 mois maximum.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 3 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- l'activation de la collecte de la courbe de mesures sur le compteur.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P300C

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site soit équipé d'un compteur Linky communicant et ouvert aux services dans la nouvelle chaîne SI,
- le demandeur garantisse disposer d'un consentement exprès du producteur pour la collecte et la transmission récurrente de sa courbe de mesures.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

Tarif prestation	31,98 € TTC La prestation n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du client et que l'erreur d'Enedis lors du relevé cyclique est avérée.	
Délais standards de réalisation	STANDARD 1	› 10 jours ouvrés
	STANDARD 2 (EXPRESS)	› 5 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé ou le télé-relevé des données de comptage,
- la validation de la courbe de mesure le cas échéant,
- la vérification du fonctionnement apparent des appareils en cas de doute (index, paramétrage, intégrité ...),
- la transmission des données de comptage au producteur.

P360

Relevé spécial

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste à fournir l'historique des index d'un point de connexion actif sur une période rétroactive de 1 an au maximum à compter de la date de la demande.

Tarif prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectuée exclusivement :

- la récupération des index correspondant à la demande.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P385

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le demandeur garantit disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier,
- les index demandés concernent l'énergie injectée par le détenteur du contrat d'accès au réseau attaché au point de connexion au moment de la demande.

P410

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification des équipements contribuant à la fonction de protection de découplage de l'installation de production (transformateurs de courant, protections de découplage) par Enedis (prestation **F401 - OPTION 1**) par un prestataire agréé choisi par le client.

Pour rappel, dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

Tarif prestation	407,39 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la vérification des travaux effectués,
- les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation.

P420

Vérification sur le dispositif de comptage

→ **CATÉGORIE** **1** Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.

→ **CIBLE / SEGMENT**

→ **PRODUCTEUR**

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à effectuer une vérification métrologique du ou des compteur(s) sans dépose d'équipement. Pour les points de connexion P1-P2, la prestation peut être réalisée à l'initiative d'Enedis suite à une intervention sur les Transformateurs de Courant ou les Transformateurs de Tension par le producteur.

Cette prestation comprend 3 options : **OPTION 1** - Vérification métrologique du ou des compteur(s), **OPTION 2** - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités, **OPTION 3** - Vérification visuelle du ou des compteur(s).

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

OPTION 1 - Vérification métrologique du ou des compteur(s)

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien Enedis ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Tarif prestation	344,68 € TTC - Pour les compteurs en location, lorsque la vérification est demandée par le producteur suite à présomption de dysfonctionnement, elle n'est pas facturée si le compteur présente une anomalie. - Pour les compteurs en propriété du producteur, lorsque la vérification est demandée par Enedis suite à présomption de dysfonctionnement, elle n'est pas facturée si le compteur ne présente pas d'anomalie.
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- l'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement^(*), valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires),
- la vérification métrologique,
- le cas échéant, le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateurs de Tension),
- le relevé d'index
- la dépose des appareils de vérification,
- la remise d'un constat de vérification métrologique.

OPTION 2 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

OPTION 3 - Vérification visuelle du ou des compteur(s)

Cette prestation est réalisée exclusivement en présence du client.

Tarif prestation	38,18 € TTC La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage,
- le relevé d'index.
- la remise d'un compte-rendu de contrôle visuel des appareils de comptage.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P420 - OPTION 1

^(*) en pratique, une tolérance de + ou - trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

Les prestations concernent les producteurs propriétaires de tout ou partie de leur dispositif de comptage.

Cette prestation comprend 2 prestations : **Prestation 1** - Synchronisation du matériel de comptage (points de connexion P1 à P3), **Prestation 2** - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage.

Prestation 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

Prestation 2 - Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage

- **CAS 1** - Le dispositif de comptage en propriété fonctionne (pas de remplacement)

Tarif prestation **NF** Prestation non facturée

- **CAS 2** - L'un des éléments du dispositif de comptage en propriété est défectueux (remplacement nécessaire)

Tarif prestation **NF** Prestation non facturée

Délai standard de réalisation > À la date convenue avec le client

Contacter Enedis > Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- le relevé des index du ou des compteurs (ancien et nouveau, le cas échéant),
- le remplacement de l'élément défectueux, et l'adaptation du dispositif de comptage si nécessaire,
- la vérification du bon fonctionnement du dispositif de comptage,
- la mise en exploitation du dispositif de comptage,
- le transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution (mise à jour du Système d'Information et modification des redevances applicables au point de connexion).

P440

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Enedis en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Tarif prestation	223,32 € TTC
Délai standard de réalisation	› À une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs. <i>Nota - Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Enedis peut être amenée à reporter une opération de séparation du réseau (certaines séparations de réseaux nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs).</i>
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la dé-condamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client),
- la réalisation de la séparation du réseau,
- la VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre si nécessaire,
- la remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement ou à son représentant, précisant, en particulier, les limites des installations séparées,

et à l'issue des travaux :

- le contrôle de l'installation, en présence du chef d'établissement ou de son représentant,
- la restitution de l'Attestation de Séparation du Réseau (ASR),
- la condamnation des appareils si nécessaire,
- la remise sous tension de l'installation,
- la reprise du schéma normal d'exploitation.

P460B

Séparation de réseaux

P840

Raccordement

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis.

La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Tarif prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)	
Délais standards de réalisation	PROPOSITION DE RACCORDEMENT (PDR)	› Se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. <i>Nota - Le délai d'envoi de la PDR est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier.</i>
	TRAVAUX	› Fin des travaux à la date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. <i>Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).</i>
	Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, échéancier),
- les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution (y compris la pose du dispositif de comptage, et le cas échéant, le raccordement au Réseau Téléphonique Commuté si la ligne est disponible, et le réglage des protections).

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P840

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- à la signature de la convention de raccordement si nécessaire,
- à l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.

Dans le cas d'une modification de raccordement, si nécessaire, les conventions de raccordement et d'exploitation doivent être mises à jour.

P860

Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/souterrain par exemple).

Tarif prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis (disponible sur le site Internet d'Enedis)	
Délais de réalisation	PROPOSITION DE RACCORDEMENT (PDR)	➤ Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis. <i>Nota - Le délai d'envoi de la PDR est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier.</i>
	TRAVAUX	➤ Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. <i>Nota - Le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage).</i>
	Contacteur Enedis	➤ Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation est décrite dans le barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Enedis et comprend principalement :

- l'étude d'une solution technique,
- la rédaction de la Proposition De Raccordement (PDR : offre technique, offre financière, planning type),
- la réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire).

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P860

La réalisation des travaux est soumise :

- à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- à la signature préalable des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation si nécessaire.

P880

Suppression de raccordement

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire.

Tarif prestation	Sur devis
Délais de réalisation	PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE (PTF) - Envoi dans les délais convenus avec le demandeur et au maximum et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion P1 à P3 et 10 jours pour les points de connexion P4. <i>Nota - Le délai d'envoi de la PTF est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier.</i> TRAVAUX - Fin des travaux à la date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF.
Contacter Enedis	Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),
- la mise hors tension de l'installation,
- les travaux de suppression du raccordement.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P880

La prestation est réalisée sous réserve qu'aucun contrat de soutirage ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble)

→ CATÉGORIE	1	Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.	→ CIBLE / SEGMENT	→ PRODUCTEUR	P1	P2	P3	P4
-------------	---	--	-------------------	--------------	----	----	----	----

P940B

Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 mn.

Son objet peut être par exemple :

- l'ouverture du local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte du coffret,
- la vérification de la télé-information client (TIC),
- la vérification des contacts-client,
- la configuration des contacts-client.

Tarif prestation	31,98 € TTC Pour les compteurs en location, la vérification du contact-client ou de la télé-information ne sera pas facturée si un défaut était constaté lors de l'intervention.
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement :

- le traitement de l'objet correspondant à la demande.

P960

Protections de chantier

→ CATÉGORIE 1 Prestation réalisée à titre exclusif par Enedis.

→ CIBLE / SEGMENT

→ PRODUCTEUR

P1

P2

P3

P4

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques d'Enedis.

Cette fiche comprend les cas suivants : • **CAS 1** - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectique, • **CAS 2** - Autres méthodes de protection de chantier.

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT⁽¹⁾) au moins 15 jours avant le début des travaux. Consultez www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr afin de déclarer vos travaux et prenez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

• CAS 1 - Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseaux BT isolé avec sa connectiques

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Enedis au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé.

Tarif prestation	Deux éléments sont facturés au titre de cette prestation : FORFAIT POSE ET DÉPOSE › 352,20 € TTC Au delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle ⁽²⁾ du matériel isolant, par portée : › 11,04 € TTC
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail ou site Enedis.fr rubrique > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

• CAS 2 - Autres méthodes de protection de chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction,
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain,
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en œuvre.

Tarif prestation	Sur devis
Délai standard de réalisation	› À la date convenue avec le producteur
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail ou site Enedis.fr rubrique > Intervenir sur le réseau > Sécurité sur le réseau.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement :

- la mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté,
- la pose du matériel adapté à la protection du chantier,
- la dépose du matériel en fin de chantier.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

Les actes élémentaires compris dépendent de la situation technique rencontrée sur place et comprennent généralement :

- la réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau,
- la mise hors tension ou la consignation du réseau,
- le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau,
- la remise en état du réseau.

⁽¹⁾ DT : Demande de projets de Travaux / DICT : Demande d'Intention de Commencement de Travaux.

⁽²⁾ Tout mois commencé est dû.

P.

FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS

→ CATÉGORIE

2

Prestations réalisées
dans un contexte concurrentiel

P401

Vérification des protections

→ CATÉGORIE **2** Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.

→ CIBLE / SEGMENT → PRODUCTEUR **P1 P2 P3 P4**

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client.

La prestation comprend 3 options : **OPTION 1** - Vérification seule des protections HTA, **OPTION 2** - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes, **OPTION 3** - Vérification simultanée des protections HTA et de découplage des groupes électrogènes.

Le producteur peut aussi confier la vérification des protections à un prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC. Dans tous les cas, l'intervention d'Enedis est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale (P400).

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

- 1 • les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,
- 2 • l'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires),
- 4 • la vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension),
- 5 • la déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion,

OPTION 1 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

OPTION 2 - Vérification des protections de découplage

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant).

Tarif prestation	393,71 € TTC Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par Enedis, suite à présomption de dysfonctionnement, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si les protections ne présentent pas d'anomalie.
Délai standard de réalisation	› 10 jours ouvrés
Contacteur Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement les actes ci-dessous en plus des actes élémentaires communs à toutes les options :

- 3 • la vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage.

OPTION 3 - Prestation réservée aux clients professionnels, entreprises et collectivités

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P401

La prestation est réalisée sous réserve que :

- la séparation de réseaux ait été réalisée au préalable si nécessaire,
- les matériels aptes à l'exploitation⁽³⁾ aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés,
- elle ne concerne pas le réglage avant la première mise en service de l'installation, systématiquement opéré par Enedis et facturé au titre du raccordement de l'installation.

⁽³⁾ Catalogue des matériels aptes à l'exploitation accessible sur le site Internet d'Enedis.

P430

Prestation complémentaire de comptage

La prestation consiste à effectuer le relevé, la validation et la publication au producteur de données du compteur (courbe(s) de mesure ou index) situé dans l'installation intérieure.

Tarif prestation	La prestation est facturée suivant la composante annuelle de comptage prévue à la section 4 des règles tarifaires pour l'utilisation des réseaux publics d'électricité en vigueur.	
Délais standards de réalisation	COMPTEUR À COURBE DE MESURE	Publication réalisée au plus tard le 3 ^{ème} jour ouvré du mois M+1.
	COMPTEUR À INDEX	Publication réalisée au plus tard le 6 ^{ème} jour ouvré du mois M+1 et selon fréquence de relève associée au type de contrat concerné.
Contacter Enedis	Téléphone, courrier, e-mail.	

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

lorsque le compteur est télé-relevé :

- le télé-relevé,
- la validation et la publication de la courbe de mesure.

lorsque le compteur n'est pas télé-relevé :

- le relevé,
- la validation et la publication des index.

CLAUSES RESTRICTIVES PRESTATION P430

La prestation est réalisée sous réserve que l'installation et la mise en service préalables du compteur situé dans l'installation intérieure aient été effectuées.

→ CATÉGORIE **2** Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel.

→ CIBLE / SEGMENT → PRODUCTEUR **P1** **P2** **P3** **P4**

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Tarif prestation	443,74 € TTC Dans tous les cas, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.
Délai standard de réalisation	› À la date convenue avec le producteur. Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.
Contacter Enedis	› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

P610

Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

P620

Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité d'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés.

Le client peut choisir Enedis ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

Tarif prestation

1 816,34 € TTC

Dans tous les cas, Enedis prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles.

Délai standard
de réalisation

› À la date convenue avec le producteur

Nota - La période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente.

Contacter Enedis

› Téléphone, courrier, e-mail.

ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- la pose d'un analyseur de réseau,
- la dépose de l'analyseur de réseau,
- l'analyse des résultats,
- la rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse au demandeur.

Enedis - L'électricité en réseau
Tour Enedis - 34 place des Corolles - 92079 Paris La Défense cedex
www.enedis.fr
Enedis - SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442